

581/1941

Comité d'entr'aide sociale
de la ville de Lille

Période de l'occupation

Procès-verbaux des réunions
tenues en 1940

du 19 juin au 28 décembre

M. Debove étant maire



Comité d'Entente Sociale de
la ville de Lille

—
Réunion du 19 juin 1940
—

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis, Cabinet de M. le Secrétaire Général de la Mairie, mercredi 19 Juin, à dix heures, sous la présidence de M. le Secrétaire Général de la Mairie.

Etaient présents: M.M. Planque, secrétaire général de la Mairie;

Delporte, receveur municipal;
Cassel, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutuels et Victimes de la Guerre;
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de Secours aux convalescents nécessiteux des Hôpitaux de Lille;
Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux.



excusé : M. Legrand, président de la Fédération Patronale de la Ière Région Economique;

absents : M.M. Bertrand, adjoint au Maire;
Cousin, administrateur des Hospices;
le Secrétaire de l'Union Locale des Syndicats Ouvriers.

M. le Président fait connaître à l'Assemblée que M. le Maire a exprimé le désir de voir refonctionner l'oeuvre entreprise par le Comité d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille.

Il annonce que le Comité du Ravitaillement prélèvera - au profit du Comité d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille - 1 % sur le produit de ses opérations.

M. Planque propose ensuite à l'Assemblée de convoquer, pour la prochaine réunion, Mme Pétin, Directrice de l'Ecole d'Infirmières, ou sa déléguée; Mlle Charrondièrre, Directrice de l'Ecole de Service Social et Mlle Govin, en vue d'un examen de la situation et des mesures à prendre pour y remédier.

L'Assemblée donne son accord et la séance est levée à 10h.30.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis, Cabinet de M. le Secrétaire Général de la Mairie, mercredi 19 Juin, à dix heures, sous la présidence de M. le Secrétaire Général de la Mairie.

Etaient présents: M.M. Planque, secrétaire général de la Mairie;

Delporte, receveur municipal;
Cassel, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutu-
lés et Victimes de la Guerre;
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité
de Secours aux convalescents
nécessiteux des Hôpitaux de
Lille;
Turbelin, président de l'Association
pour secourir les pauvres
honteux.

excusé : M. Legrand, président de la Fédération
Patronale de la Ière Région
Economique;

absents : M.M. Bertrand, adjoint au Maire;
Cousin, administrateur des Hospices;
le Secrétaire de l'Union Locale des
Syndicats Ouvriers.

M. le Président fait connaître à l'Assemblée que M. le Maire a exprimé le désir de voir refonctionner l'oeuvre entreprise par le Comité d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille.

Il annonce que le Comité du Ravitaillement prélèvera - au profit du Comité d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille - 1 % sur le produit de ses opérations.

M. Planque propose ensuite à l'Assemblée de convoquer, pour la prochaine réunion, Mme Pétin, Directrice de l'Ecole d'Infirmières, ou sa déléguée; Mlle Charrondière, Directrice de l'Ecole de Service Social et Mlle Govin, en vue d'un examen de la situation et des mesures à prendre pour y remédier.

L'Assemblée donne son accord et la séance est levée à 10h.30.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE





Lille le 24 Juin 1940.



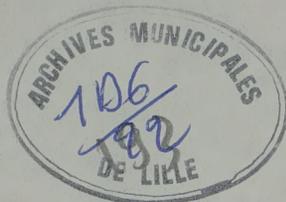
Madame PETIN, ou sa déléguée,
Directrice de l'Ecole d'Infirmières,
13 rue d'Inkermann,

L I L L E

Chère Madame,

Je vous saurais gré de vouloir bien assister à
la réunion du Comité Actif d'Entr'aide Sociale qui se
tiendra, en mon Cabinet, mercredi 26 Juin, à neuf heures.

Veuillez agréer, Chère Madame, l'assurance de mes
sentiments distingués.



Lille le 24 Juin 1940.



Mademoiselle GOVIN,

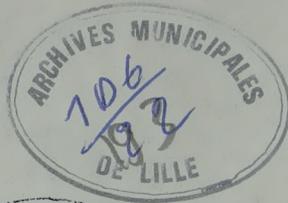
15 Avenue Saint Maur,

LA MADELEINE

Mademoiselle,

Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion du Comité Actif d'Entr'aide Sociale qui se tiendra, en mon Cabinet, mercredi 26 Juin, à neuf heures

Veillez agréer, Mademoiselle, l'assurance de mes sentiments distingués.



Lille, le 24 Juin 1940.



Mademoiselle CHARRONDIERE,
Directrice de l'Ecole de Service Social,

183 rue Colbert - LILLE -

Mademoiselle,

Je vous saurais gré de vouloir bien - en compagnie
de Mlle GOVIN - assister à la réunion du Comité Actif
d'Entr'aide Sociale qui se tiendra, en mon Cabinet, mercredi
26 Juin, à neuf heures.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'assurance de mes
sentiments distingués.

Réunion du 25 juin 1940

—

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE



Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis, Cabinet de M. le Secrétaire Général de la Mairie, mercredi 26 Juin, à neuf heures, sous la présidence de M. le Secrétaire Général de la Mairie.

Etaient présents : MM. Planque, secrétaire général de la Mairie;
Delporte, receveur municipal;
Cassel, secrétaire général de l'Office
Départemental des Mutilés et Victimes de
la Guerre;



l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de secours aux convalescents nécessiteux des Hôpitaux de Lille;

Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux;

Excusé : M. Legrand, président de la Fédération Patronale de la Région Economique;

Absents : M. M. Bertrand, adjoint au maire;
Cousin, administrateur des Hospices;
le secrétaire de l'Union Locale des Syndicats Ouvriers;

Assistaient également à la réunion :

Mlles Charrondière et Govin, de l'Ecole de Service Social;

Hancart, monitrice à l'Ecole d'Assistantes de Service Social et d'Infirmières Hospitalières.

M. le Président souhaite la bienvenue à Mlles Charrondière, Govin et Hancart qui veulent bien se charger de l'organisation d'un vestiaire destiné à fournir aux sinistrés le linge et les vêtements indispensables au remplacement de ceux perdus du fait de la guerre.

Mlle Charrondière expose les buts de cette oeuvre et les moyens qui devront être employés pour les atteindre.

Elle demande notamment qu'un local soit mis à sa disposition pour y recevoir les vêtements et les distribuer, après triage, désinfection, réparation ou transformation.

L'Assemblée ayant pris acte, M. le Président propose à Mlles Charrondière, Govin et Hancart de tenir, le lendemain, à 9 h 30, une réunion, en son Cabinet, afin de mettre au point l'organisation de cette oeuvre.

Il en est ainsi décidé.

Séance levée à dix heures.

Le Secrétaire

M. PLANQUE

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE



Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis, Cabinet de M. le Secrétaire Général de la Mairie, mercredi 26 Juin, à neuf heures, sous la présidence de M. le Secrétaire Général de la Mairie.

Etaient présents : MM. Planque, secrétaire général de la Mairie;
Delporte, receveur municipal;
Cassel, secrétaire général de l'Office
Départemental des Mutilés et Victimes de
la Guerre;
L'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de
secours aux convalescents nécessiteux des
Hôpitaux de Lille;
Turbelin, président de l'Association pour
secourir les pauvres honteux;
Excusé : M. Legrand, président de la Fédération Patro-
nale de la Ière Région Economique;
Absents: M.M. Bertrand, adjoint au maire;
Cousin, administrateur des Hospices;
le secrétaire de l'Union Locale des Syndi-
cats Ouvriers;



Assistaient également à la réunion :

Mlles Charrondière et Govin, de l' Ecole de Service
Social;
Hancart, monitrice à l'Ecole d'Assistantes de
Service Social et d'Infirmières Hospita-
lières.

M. le Président souhaite la bienvenue à Mlles Charrondière, Govin et Hancart qui veulent bien se charger de l'organisation d'un vestiaire destiné à fournir aux sinistrés le linge et les vêtements indispensables au remplacement de ceux perdus du fait de la guerre.

Mlle Charrondière expose les buts de cette oeuvre et les moyens qui devront être employés pour les atteindre.

Elle demande notamment qu'un local soit mis à sa disposition pour y recevoir les vêtements et les distribuer, après triage, désinfection, réparation ou transformation.

L'Assemblée ayant pris acte, M. le Président propose à Mlles Charrondière, Govin et Hancart de tenir, le lendemain, à 9 h 30, une réunion, en son Cabinet, afin de mettre au point l'organisation de cette oeuvre.

Il en est ainsi décidé.

Séance levée à dix heures.

Le Secrétaire

M. PLANQUE



LE COMITE D'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

VA VENIR EN AIDE AUX FAMILLES

SINISTREES DE GUERRE.

Au cours de sa réunion du 19 Juin, le Comité d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille avait décidé, non seulement de reprendre son activité, mais aussi, en raison des circonstances du moment, d'étendre son champ d'action.

C'est ce dernier problème qu'examina plus particulièrement le Comité en sa séance de mercredi dernier qui assemblait, sous la présidence de M. Planque, secrétaire général de la Mairie, M.M. Delporte, Receveur municipal; Cassel, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés et Victimes de la Guerre; l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de Secours aux convalescents nécessiteux des Hôpitaux de Lille; Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux.

Assistaient également à la réunion : M.Mlles Charrondièrre et Govin, de l'Ecole de Service Social; Hancart, de l'Ecole d'Assistants de Service Social et d'Infirmières Hospitalières.

Après examen de la situation, le Comité a considéré qu'il se devait - en tout premier lieu - de venir en aide aux familles sinistrées de guerre en leur fournissant le linge et les vêtements qu'elles seraient dans l'impossibilité absolue de se procurer par leurs propres moyens.

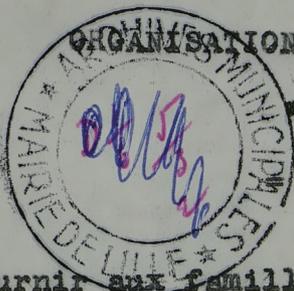
A cet effet, des quêtes seront incessamment effectuées dans chaque quartier afin de recueillir des dons en argent, du linge de corps et des vêtements pour hommes, femmes, enfants, du linge de maison, tous tissus et morceaux de tissus convenables, propres à des transformations utiles.

Le Comité - en poursuivant cette oeuvre de solidarité humaine - a la certitude que tous les habitants réserveront bon accueil aux quêtesurs et quêtesuses qui se présenteront chez eux. Il les remercie vivement à l'avance.

Le Comité a, par ailleurs, décidé - dès que l'aide aux sinistrés sera achevée - de poursuivre sans relâche l'action menée depuis les premiers jours de la guerre et, en vue de l'hiver prochain, de l'amplifier en ouvrant un vestiaire municipal, exprimant le souhait que cette nouvelle oeuvre soit placée sous la présidence effective de Mme Fernand Carles.

+
+ +

Le Comité rappelle que les dons en numéraire peuvent être adressés au trésorier du Comité, M. Delporte, par versements directs à la Recette municipale, de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 à 15 h. Ceux en nature à M. Planque, secrétaire général de la Mairie de Lille, de 14 à 16 h.



ORGANISATION d'un VESTIAIRE pour les FAMILLES

SINISTREES DE GUERRE*

=====

BUT - Fournir aux familles sinistrées de guerre le linge, les vêtements indispensables au remplacement de ceux perdus du fait de la guerre : perte de bagages pendant l'évacuation, pillage, destruction par bombes incendiaires, etc...

ESPRIT - d'Entr' aide mutuelle, sans distinction de personnes à propos des attributions, avec le seul souci de soulager des souffrances nées de la guerre, de seconder les efforts personnels pour y faire face, d'omettre moins que toute autre les misères cachées.

MOYENS - 1) Constitution dans chaque Commune sinistrée d'un Comité composé de 3 personnes, deux déléguées par le Maire et le Curé, une par le Receveur Municipal ou par les Anciens Combattants.

2) Pour l'approvisionnement du vestiaire, on recourt :

- a) à des quêtes en nature, à domicile, organisées avec l'autorisation du Maire,
- b) à des ouvroirs paroissiaux ou autres,
- c) à la réquisition par le Maire de vêtements, de linge composant le stock de commerçants dont les magasins sont fermés par suite du départ du Propriétaire.
- d) s'il en est besoin, par prélèvements effectués de manière administrative, chez les particuliers ayant quitté la Commune, sans possibilité actuelle de retour.

3) La centralisation des objets recueillis est faite dans un local désigné par le Comité.

Ils sont classés par catégories et par tailles.
Il est tenu un registre des entrées *et des sorties*

4) La distribution est faite :

- a) sur la demande des intéressés, à la permanence du Comité,
- b) après enquête assurée avec compétence par une assistante sociale ou une personne en faisant fonction.
- c) Il est constitué une fiche pour chaque famille attributaire, portant les indications suivantes : nom, adresse, composition de la famille, nature du sinistre de guerre, nature et nombre des objets attribués.

5) Les Comités se réunissent chaque semaine.
Leurs membres sont tenus au secret.

ORGANISATION d'un VESTIAIRE pour les FAMILLES

"SINISTRÉES de GUERRE"

=====

ARCHIVES MUNICIPALES
106
92
DE LILLE

MAIRIE DE LILLE
M. MAIRIE DE LILLE
M. MAIRIE DE LILLE

BUT - Fournir aux familles sinistrées de guerre le linge, les vêtements indispensables au remplacement de ceux perdus du fait de la guerre : perte de bagages pendant l'évacuation, pillage, destruction par bombes incendiaires, etc...

ESPRIT - d'Entr'aide mutuelle, sans distinction de personnes à propos des attributions, avec le seul souci de soulager des souffrances nées de la guerre, de seconder les efforts personnels pour y faire face, d'omettre moins que toute autre les misères cachées.

MOYENS - 1) Constitution dans chaque Commune sinistrée d'un Comité composé de 3 personnes, deux déléguées par le Maire et le Curé, une par le Receveur Municipal ou par les Anciens Combattants.

2) Pour l'approvisionnement du vestiaire, on recourt :

- a) à des quêtes en nature, à domicile, organisées avec l'autorisation du Maire,
- b) à des ouvroirs paroissiaux ou autres,
- c) à la réquisition par le Maire de vêtements, de linge composant le stock de commerçants dont les magasins sont fermés par suite du départ du Propriétaire,
- d) s'il en est besoin, par prélèvements effectués de manière administrative, chez les particuliers ayant quitté la Commune, sans possibilité actuelle de retour.

3) La centralisation des objets recueillis est faite dans un local désigné par le Comité.

Ils sont classés par catégories et par tailles.

Il est tenu un registre des entrées. *et des sorties*

4) La distribution est faite :

- a) sur la demande des intéressés, à la permanence du Comité.
- b) après enquête assurée avec compétence par une Assistante sociale ou une personne en faisant fonction.
- c) Il est constitué une fiche pour chaque famille attributaire, portant les indications suivantes : nom, adresse, composition de la famille, nature du sinistre de guerre, nature et nombre des objets attribués.

5) Les Comités se réunissent chaque semaine avec les organisateurs. Leurs membres sont tenus au secret.



Lille le 27 Juin 1940.

à Madame C A R L E S,

Préfecture du Nord,

L I L L E

Madame,

En vue de venir en aide aux familles lilloises victimes des bombardements, des pillages, etc., le Comité d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille a décidé de constituer un vestiaire destiné à fournir aux sinistrés le linge et les vêtements indispensables au remplacement de ceux perdus du fait de la guerre.

Au nom du Comité d'Entr'aide Sociale, en mon nom personnel, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accorder votre haut patronage et votre concours si dévoué à cette oeuvre appelée à soulager de nombreuses misères nées des journées douloureuses que nous venons de vivre.

Je vous remercie d'avance et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire de Lille,

MAYOR OF LILLE

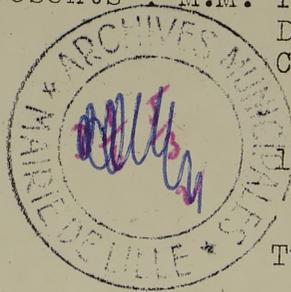
Réunion du 3 juillet 1940

-

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis, Cabinet de M. le Secrétaire Général de la Mairie, mercredi 3 Juillet, à dix heures trente, sous la présidence de M. Planque, Secrétaire Général de la Mairie.

Etaient présents : M.M. Planque, secrétaire général de la Mairie;
Delporte, receveur municipal;
Cassel, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés et Victimes de la Guerre;
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de secours aux convalescents nécessiteux des Hôpitaux de Lille;
Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux;



excusé : M. Legrand, président de la Fédération Patronale de la Ière Région Economique;

absents : M.M. Bertrand, adjoint au maire;
Cousin, administrateur des Hospices;
le Secrétaire de l'Union Locale des Syndicats Ouvriers.

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 26 Juin, qui est adopté sans observation.

Il pose ensuite la question de savoir s'il convient d'inviter Mlles Charrondière, Govin et Hancart à assister à chaque réunion du Comité d'Entr'aide Sociale.

L'Assemblée décide de convoquer les intéressées lorsque la collecte sera terminée, afin d'en connaître les résultats.

+
+ +

Après avoir décidé que les enquêtes seront, comme précédemment, effectuées par les soins des assistantes sociales, l'Assemblée procède à un échange de vues quant au mode d'assistance qui pourrait - actuellement - être employé par le Comité d'Entr'aide.

M. Delporte fait observer que la délivrance des secours en nature présente beaucoup de difficultés.

L'Assemblée donne mandat à M. le Secrétaire Général de la Mairie d'examiner le problème en compagnie des membres du Comité du Ravitaillement.

Séance levée à onze heures.

Le Secrétaire,
M. PLANQUE

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis, Cabinet de M. le Secrétaire Général de la Mairie, mercredi 3 Juillet, à dix heures trente, sous la présidence de M. Planque, Secrétaire Général de la Mairie.

Etaient présents : M.M. Planque, secrétaire général de la Mairie; Delporte, receveur municipal;

Cassel, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés et Victimes de la Guerre;

l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de secours aux convalescents nécessiteux des Hôpitaux de Lille;

Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux;

excusé : M. Legrand, président de la Fédération Patronale de la Ière Région Economique;

absents : M.M. Bertrand, adjoint au maire; Cousin, administrateur des Hospices; le Secrétaire de l'Union Locale des Syndicats Ouvriers.

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 26 Juin, qui est adopté sans observation.

Il pose ensuite la question de savoir s'il convient d'inviter Mlles Charrondière, Govin et Hancart à assister à chaque réunion du Comité d'Entr'aide Sociale.

L'Assemblée décide de convoquer les intéressées lorsque la collecte sera terminée, afin d'en connaître les résultats.

+
+ +

Après avoir décidé que les enquêtes seront, comme précédemment, effectuées par les soins des assistantes sociales, l'Assemblée procède à un échange de vues quant au mode d'assistance qui pourrait - actuellement - être employé par le Comité d'Entr'aide.

M. Delporte fait observer que la délivrance des secours en nature présente beaucoup de difficultés.

L'Assemblée donne mandat à M. le Secrétaire Général de la Mairie d'examiner le problème en compagnie des membres du Comité du Ravitaillement.

Séance levée à onze heures.

Le Secrétaire,
M. PLANQUE

INVENTAIRE DU 2 JUILLET 1940

Chemises hommes : 40
Chemises garçons : 110
Pull-overs : 56
Robes laine : 3
Costumes laine : 3
Cache-nez laine : 70
Cache-nez jersey : 42
Coupes tissus : 6
Passe-montagne : 32
Cols Maginot : 50
Chemises fillettes : 34
II brassières : II
Chaussettes h. : 82 paires
Chaussettes enf. : 215 paires
Gants : 6 paires



Sous-Secrétariat de l'Enseignement Technique

Ecole Pratique de Commerce
& d'Industrie
pour les Jeunes Filles
Lille

11, Rue de Thionville



Le Chef des Travaux
~~La Directrice~~ de l'Ecole Pratique à
Monsieur le Secrétaire-Général de la Mairie de LILLE

Monsieur le Secrétaire-Général,

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous l'inventaire des objets confectionnés par l'Ecole Valentine LABBE pour l'oeuvre d'entr'aide et que je vous ai fait remettre ce jour par porteur :

33 robes fillettes

6 manteaux

35 jupes

3 ensembles jupe et pull-over tricoté.

Les tailles sont indiquées à l'encolure pour les robes et à la ceinture pour les jupes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire-Général, à mes sentiments les meilleurs.

Le Chef des Travaux,

Extrême urgence.



M. Min.

COMITÉ D'ENTR'AIDE SOCIALE
DE LA VILLE DE LILLE

Le tout a été distribué hier
dans le quartier. et je ne me
rappelle point l'avoir vu. Il
a-t-il été remis. avant hier à la
censure de l'autorité
occupante.

VESTIAIRE DES FAMILLES SINISTRÉES



*Hommes et femmes
font part de leur intention
de faire distribuer ce
tout.*
2/7/40

Ni en parler
ce jour ni aut
14th.

Les combats qui ont eu lieu dans les faubourgs de Lille
ont détruit bon nombre de maisons et privé de linge de corps
et de vêtements des centaines de familles ouvrières lilloises.

Le Comité d'Entr'aide Sociale constitue un vestiaire pour
fournir à ces familles le linge et les vêtements qu'elles se-
raient dans l'impossibilité absolue de se procurer par leurs
propres moyens.

Des personnes de bonne volonté, munies d'un permis de la
Mairie, passeront demain dans votre rue, et recueilleront dons
en argent, linge de corps, vêtements pour hommes, femmes et
enfants, linge de maison, et tous tissus et morceaux de tissus
convenables, propres à des transformations utiles.

Réservez-leur bon accueil, et préparez d'avance le paquet
de ce que vous offrirez pour les malheureux sinistrés.

Merci d'avance.

LE COMITÉ.

M. 2.7.40

STADT LILLE



HILFSAUSSCHUSS FUER BEDUERFTIGE FAMILIEN

Die Kämpfe die in den Vororten unserer Stadt stattfanden, haben viele Häuser zerstört und hunderte von Arbeiterfamilien stehen heute ohne jegliche Bekleidung und Leibwäsche, da.

Der Hilfsausschuss beschäftigt sich mit der Beschaffung solcher Kleidungsstücke um sie denjenigen Familien abzugeben, die selbst nicht im Stande sind, sich diese zu beschaffen.

Freiwillige, mit einem Ausweis der Bürgermeisterei versehen, werden ab Morgen die Sammlung beginnen. Geldspenden, Leibwäsche und Kleidungsstücke für Männer, Frauen und Kinder, wenn auch ausgetragen, Hauswäsche, Stoffe, auch Stoffabfälle, werden gerne entgegengenommen.

Bereitet ihnen einen guten Empfang und rüstet jetzt schon das Scherflein das ihr diesen Unglücklichen spenden wollt.

Zum Voraus herzlichen Dank

Der Vorstand.

Réunion du 8 août 1940



COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, jeudi 8 août, à dix heures, sous la présidence de M. Paul DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient présents : MM. Dehove, maire de Lille,
Bertrand, adjoint au maire,
Planque, secrétaire général de la Mairie,
Delporte, receveur municipal,
Cassel, secrétaire général de l'Office
Départemental des Mutilés et
Victimes de la Guerre,
Cousin, administrateur des Hospices,
Raymond Dumoulin, secrétaire intérimaire
de l'Union Locale des Syndicats
Ouvriers,
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de
secours aux convalescents nécessi-
teux des Hôpitaux de Lille,
Turbelin, président de l'Association pour
secourir les pauvres honteux.

excusé : M. Legrand, président de la Fédération Patro-
nale de la Ière Région Economique.

Assistaient également à la réunion: Melles : Charrondièrre et
Govin, de l'Ecole de Service Social,
Hancart, monitrice à l'Ecole d'As-
sistances de Service Social et
d'Infirmières Hospitalières.

M. le Maire invite les membres de l'Assemblée à visiter, en sa
compagnie, le Vestiaire constitué en faveur des familles lilloises
sinistrées.

Après la visite, Melle Govin fait un compte-rendu des résultats
obtenus et M. le Maire adresse ses vifs remerciements à Melles
Charrondièrre, Govin et Hancart qui ont apporté tout leur dévouement
pour l'organisation de cette oeuvre qui a remporté un succès qui
dépasse les prévisions, pour le plus grand bien des familles qui en
bénéficieront.

Melles Charrondièrre, Govin et Hancart assurent M. le Maire de
leur désir de continuer leur collaboration dans toute la mesure de
leurs moyens. Elles expriment toutefois le désir d'être aidées finan-
cièrement.

M. le Maire promet d'examiner la question avec le maximum de
bienveillance.

Séance levée à 10 h 45.

Le Secrétaire,
M. PLANQUE.



COMITE D'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, jeudi 8 août, à dix heures, sous la présidence de M. Paul DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient présents : MM. Dehove, maire de Lille,
Bertrand, adjoint au maire,
Planque, secrétaire général de la Mairie,
Delporte, receveur municipal,
Cassel, secrétaire général de l'Office
Départemental des Mutilés et
Victimes de la Guerre,
Cousin, administrateur des Hospices,
Raymond Dumoulin, secrétaire intérimaire
de l'Union Locale des Syndicats
Ouvriers,
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de
secours aux convalescents nécessi-
teux des Hôpitaux de Lille,
Turbelin, président de l'Association pour
secourir les pauvres honteux.

excusé : M. Legrand, président de la Fédération Patro-
nale de la Ière Région Economique.

Assistaient également à la réunion: Melles : Charrondière et
Govin, de l'Ecole de Service Social,
Hancart, monitrice à l'École d'As-
sistances de Service Social et
d'Infirmières Hospitalières.

M. le Maire invite les membres de l'Assemblée à visiter, en sa compagnie, le Vestiaire constitué en faveur des familles lilloises sinistrées.

Après la visite, Melle Govin fait un compte-rendu des résultats obtenus et M. le Maire adresse ses vifs remerciements à Melles Charrondière, Govin et Hancart qui ont apporté tout leur dévouement pour l'organisation de cette oeuvre qui a remporté un succès qui dépasse les prévisions, pour le plus grand bien des familles qui en bénéficieront.

Melles Charrondière, Govin et Hancart assurent M. le Maire de leur désir de continuer leur collaboration dans toute la mesure de leurs moyens. Elles expriment toutefois le désir d'être aidées financièrement.

M. le Maire promet d'examiner la question avec le maximum de bienveillance.

Séance levée à 10 h 45.

Le Secrétaire,
M. PLANQUE.

Le 2-8-40.



Monsieur,

Je vous remercie pour les enquêtes
dépouillées au sein de...

Il m'a été donné de constater
la rapidité avec laquelle se vidait
les fabriques et magasins de gros
en sous genres. Tous les articles inté-
ressants s'en vont et on augmente
les prix. Si vous avez l'intention
de faire faire des rebats pour l'en-
aide, que ce soit pas moi ou
une autre personne, peu importe, je
crois qu'il ne faut plus les rebats
Si vous désirez bénéficier encore de
prix avantageux, ce qui permettra
un plus grand rendement que la
casse soit riche ou peu riche.

Je passerai au Vieux aise demain
dans l'après-midi.

Si je puis vous rendre service
je le ferai très volontiers. Je me
permets de joindre ici ma recom-
mandation pour mes deux sœurs
auxquelles vous voulez bien vous
intéresser ainsi que leur demande
à Monsieur le Maire de Lille.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'ex-
pression de mes sentiments très
voués et reconnaissants.

A. Goring

N. Avenue St Maurice
La Madeleine.

P.S. Je rapposterai les enquêtes à la
réunion de mercredi en cas de besoin

Réunion du 28 août 1940

—



COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, mercredi 28 Août, à dix heures, sous la présidence de M. BERTRAND, adjoint au maire.

Etaient présents: M.M. Bertrand, adjoint au maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie,
Delporte, receveur municipal;
Cassel, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés et Victimes de la Guerre;
Cousin, administrateur des Hospices;
Dumoulin, secrétaire administratif de la Bourse du Travail;
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de secours aux convalescents nécessiteux des Hôpitaux de Lille;
Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux;

excusé : M. Legrand, président de la Fédération Patronale de la Ière Région Economique;

Assistaient également à la réunion:

MMelles Charrondièrre, de l'Ecole de Service Social;
Govin;
Hancart, monitrice à l'Ecole d'Assistantes de Service Social et d'Infirmières Hospitalières.

En ouvrant la séance, M. l'adjoint Bertrand souhaite la bienvenue à Melles Charrondièrre, Govin, Hancart ainsi qu'à M. Raymond Dumoulin qui vient d'être désigné par la Bourse du Travail pour faire partie du Comité d'Entr'aide Sociale.

Il donne ensuite lecture du procès-verbal de la réunion du 8 Août qui est adopté sans observation.

M. le Président donne à l'Assemblée communication de la situation de caisse du Comité qui s'établit ainsi :

Dates	Recettes	Dépenses	Solde en caisse
31 Décembre 1939			23.643.15
16 Janvier 1940	27.096.15	4.100.00	22.996.15
30 "	47.433.85	9.172.00	38.261.85
13 Février "	53.481.45	15.702.00	37.779.45
27 " "	115.514.45	26.164.00	89.350.45
12 Mars "	119.544.30	26.801.00	92.743.30
27 " "	124.961.10	41.581.00	83.380.10
9 Avril "	127.679.90	43.512.40	84.167.50
23 " "	136.321.85	52.971.40	83.350.45
8 Mai "	138.201.45	52.971.40	85.230.05
1er Août "	175.881.70	67.639.55	108.242.15
26 Août "	189.408.10	81.146.40	108.261.70

M. le Président mentionne spécialement le don que vient de faire M. Arcuète, demeurant à Lille, 61 rue Boucher de Perthes, qui a fait tenir à M. le Maire une somme de 10.000 frs dont 5.000 pour les malheureux de la ville de Lille et 5.000 frs pour les blessés de guerre.

M. Planque ayant souligné que les ressources du Comité vont s'accroître du fait que le Comité de Ravitaillement prélèvera 1 % sur le montant des frais généraux, au profit de l'Oeuvre, M. Delporte demande des précisions quant à cette opération.

+
+ +

M. le Président donne ensuite lecture de l'inventaire du Vestiaire du Comité qui comprend actuellement :

Chemises hommes	40
Chemises garçons	110
Pull-overs	56
Robes laine	3
Costumes laine	3
Cache-nez laine	70
Cache-nez jersey	42
Coupes tissus	6
Passe-montagne	32
Cols Maginot	50
Chemises fillettes	34
Brassières	11

Chaussettes h. 82 paires
Chaussettes enf. 215 -
Gants 6 -

Envoyé par l'Ecole Valentine Labbé

33 robes fillette
6 manteaux
35 jupes
3 ensembles jupe et pull over tricoté

Objets saisis remis au Comité d'Entraide de
la Ville de Lille le 13 Août 1940

66 serviettes essuie mains
12 chemises d'homme
1 caleçon long
1 sous vêtement en jersey
1 culotte courte sport
2 torchons de cuisine
1 essuie mains
2 mouchoirs
2 paires de chaussettes d'homme
1 couverture de laine
1 réchaud à gaz
1 couverture grise
64 serviettes
1 pantalon de travail
13 chemises d'homme
1 caleçon court
2 couvertures de laine
1 portemonnaie

+
+ +

L'Assemblée, après avoir pris connaissance 1° d'une lettre de M. le Maire demandant au Comité d'Entr'aide de prévoir un élargissement de son champ d'action, étant donné l'approche de la mauvaise saison, si dure pour les malheureux; 2° d'une note parue dans la Presse; 3° d'un programme établi par M. l'adjoint Bertrand, examine, point par point, les suggestions contenues dans ce document.

Elle désigne une Sous-Commission composée de MM. Bertrand, Dumoulin, Melle Govin, M. l'Abbé Lanselle, qui sera chargée de rechercher des moyens d'action et les soumettra à l'examen du Comité, lors de sa prochaine réunion. La Sous-Commission décide de s'assembler Mercredi 4 Septembre, à 15 heures.

X

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée par Melle Govin à M. le Maire, remerciant la Ville et le Comité d'Entr'aide Sociale pour l'aide qu'ils ont apportée aux organisateurs du Vestiaire des Sinistrés. Melles Charrondière et Hancart ayant soumis à l'Assemblée quelques cas particuliers, la séance est levée à 11 H. 15.

Le Secrétaire,
M. PLANQUE.



COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, mercredi 28 Août, à dix heures, sous la présidence de M. BERTRAND, adjoint au maire.

Etaient présents: M.M. Bertrand, adjoint au maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie,
Delporte, receveur municipal;
Cassel, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés et Victimes de la Guerre;
Cousin, administrateur des Hospices;
Dumoulin, secrétaire administratif de la Bourse du Travail;
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de secours aux convalescents nécessiteux des Hôpitaux de Lille;
Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux;

excusé : M. Legrand, président de la Fédération Patronale de la Ière Région Economique;

Assistaient également à la réunion:

MMelles Charrondièrre, de l'Ecole de Service Social;
Govin;
Hancart, monitrice à l'Ecole d'Assistantes de Service Social et d'Infirmières Hospitalières.

En ouvrant la séance, M. l'adjoint Bertrand souhaite la bienvenue à Melles Charrondièrre, Govin, Hancart ainsi qu'à M. Raymond Dumoulin qui vient d'être désigné par la Bourse du Travail pour faire partie du Comité d'Entr'aide Sociale.

Il donne ensuite lecture du procès-verbal de la réunion du 8 Août qui est adopté sans observation.

M. le Président donne à l'Assemblée communication de la situation de caisse du Comité qui s'établit ainsi :

Dates	Recettes	Dépenses	Solde en caisse
31 Décembre 1939			23.643.15
16 Janvier 1940	27.096.15	4.100.00	22.996.15
30 " "	47.433.85	9.172.00	38.261.85
13 Février " "	53.481.45	15.702.00	37.779.45
27 " " "	115.514.45	26.164.00	89.350.45
12 Mars " "	119.544.30	26.801.00	92.743.30
27 " " "	124.961.10	41.581.00	83.380.10
9 Avril " "	127.679.90	43.512.40	84.167.50
23 " " "	136.321.85	52.971.40	83.350.45
8 Mai " "	138.201.45	52.971.40	85.230.05
1er Août " "	175.881.70	67.639.55	108.242.15
28 Août " "	189.408.10	81.146.40	108.261.70

M. le Président mentionne spécialement le don que vient de faire M. Arouète, demeurant à Lille, 61 rue Boucher de Perthes, qui a fait tenir à M. le Maire une somme de 10.000 frs dont 5.000 pour les malheureux de la ville de Lille et 5.000 frs pour les blessés de guerre.

M. Planque ayant souligné que les ressources du Comité vont s'accroître du fait que le Comité de Ravitaillement prélèvera 1 % sur le montant des frais généraux, au profit de l'Oeuvre, M. Delporte demande des précisions quant à cette opération.

+
+ +

M. le Président donne ensuite lecture de l'inventaire du Vestiaire du Comité qui comprend actuellement :

Chemises hommes	40
Chemises garçons	110
Pull-overs	56
Robes laine	3
Costumes laine	3
Cache-nez laine	70
Cache-nez jersey	42
Coupes tissus	6
Passe-montagne	32
Cols Maginot	50
Chemises fillettes	34
Brassières	11

Chaussettes h. 82 paires
Chaussettes enf. 215 -
Gants 6 -

Envoyé par l'Ecole Valentine Labbé

33 robes fillette
6 manteaux
35 jupes
3 ensembles jupe et pull over tricoté

Objets saisis remis au Comité d'Entraide de
la Ville de Lille le 13 Août 1940

66 serviettes essuie mains
12 chemises d'homme
1 caleçon long
1 sous vêtement en jersey
1 culotte courte sport
2 torchons de cuisine
1 essuie mains
2 mouchoirs
2 paires de chaussettes d'homme
1 couverture de laine
1 réchaud à gaz
1 couverture grise
64 serviettes
1 pantalon de travail
13 chemises d'homme
1 caleçon court
2 couvertures de laine
1 portemonnaie

+
+ +

L'Assemblée, après avoir pris connaissance 1° d'une lettre de M. le Maire demandant au Comité d'Entr'aide de prévoir un élargissement de son champ d'action, étant donné l'approche de la mauvaise saison, si dure pour les malheureux; 2° d'une note parue dans la Presse; 3° d'un programme établi par M. l'adjoint Bertrand, examine, point par point, les suggestions contenues dans ce document.

Elle désigne une Sous-Commission composée de MM. Bertrand, Dumoulin, Melle Govin, M. l'Abbé Lanselle, qui sera chargée de rechercher des moyens d'action et les soumettra à l'examen du Comité, lors de sa prochaine réunion. La Sous-Commission décide de s'assembler Mercredi 4 Septembre, à 15 heures.

X

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée par Melle Govin à M. le Maire, remerciant la Ville et le Comité d'Entr'aide Sociale pour l'aide qu'ils ont apportée aux organisateurs du Vestiaire des Sinistrés. Melles Charrondièrre et Hancart ayant soumis à l'Assemblée quelques cas particuliers, la séance est levée à II H. 15

Le Secrétaire,
M. PLANQUE.

M^{me} Amin /

Pour la prochaine réunion

du Comité E.S.

N^o 258.40 /



LE COMITÉ D'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE
POUR LA DEUXIEME FOIS, ELARGIT SON CHAMP D' ACTION

Il organise une campagne d'hiver pour les malheureux

Nous avons, à maintes reprises, signalé l'action du Comité d'Entr'aide sociale de la Ville de Lille, dont la mission initiale était d'apporter un secours moral et matériel à tous ceux que l'état de guerre avait privé de ressources suffisantes.

Grâce aux généreux donateurs qui lui allouèrent des subventions en argent et en nature, au large concours moral et matériel de la Ville de Lille qui la première s'inscrivit pour une somme de cinquante mille francs,

Grâce au concours persévérant et dévoué de ses membres, le Comité a poursuivi, depuis neuf mois, sans trêve ni répit, son oeuvre de solidarité humaine dont bénéficièrent et continuent de bénéficier les Méshérités de la vie.

Il y a deux mois environ, le Comité, en plein accord, avec M. Paul DEHOVE, Maire de Lille, élargissait son champ d'action. Il ouvrait un vestiaire pour les familles lilloises sinistrées de guerre qui ne pouvaient, par leurs propres moyens, réparer, même sommairement, les dommages qu'elles avaient subis. Les familles reçurent avec reconnaissance les colis de vêtements et sous-vêtements préparés à leur intention par des femmes de coeur.

Aujourd'hui, sur intervention du Maire de Lille, il décide d'organiser " UNE CAMPAGNE D'HIVER POUR LES MALHEUREUX " marquant ainsi sa volonté d'amplifier, de renforcer le but qu'il s'était primitivement assigné.

Les malheureux souffrent beaucoup l'hiver. La campagne que le Comité entend mener à bonne fin doit permettre d'adoucir les misères des hommes. Nul ne saurait rester insensible à son appel.

Sous peu de jours, nous aurons l'occasion de définir, de façon plus précise, cette nouvelle entreprise du Comité, ainsi que les moyens d'action qu'il mettra en oeuvre.

Nous nous en voudrions cependant de tarder plus longtemps à adresser au Maire de Lille, aux membres du Comité, nos plus chaleureuses félicitations pour cette nouvelle initiative de bonté humaine.

VILLE DE LILLE
CENTRAL
 COMMISSARIAT DE POLICE
 du ~~XXXX~~ Arrondissement

PROCÈS-VERBAL N° 5368-D.

Commissariat _____
 Commissariat Central
 Parquet _____
 Instruction _____
 Préfecture _____
 Mairie _____

Versement d'amendes prononcées en l'absence de Tribunaux, à la Recette Municipale de Lille à la disposition du Comité d'Entr'aide.

--:--:--

Pièce jointe :
 I relevé.
 =====

M. Le Maire.

pointe tenu au concours, avec

peu de me renvoyer pour que

je puisse informer le Comité E.S.

le 24.8.40

M. J. Guin
 L'an mil neuf cent quarante,

le vingt-quatre août,



Nous, ROCHAT, René, Commissaire Central de Police de la Ville de Lille, spécialement chargé de l'arrondissement, Officier de Police Judiciaire, Auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République.

Rapportons que :

Dès notre entrée en fonctions à Lille, le 1er Juin 1940, il n'existait aucun Tribunal.

En vue de réprimer les vols et autres délits nous sommes trouvé dans l'obligation de constituer un Tribunal Mixte et avons fait comparaître devant nous les délinquants de toutes sortes que nous avons condamnés à diverses amendes figurant au relevé ci-joint.

Le total des amendes prononcées par nous s'élève à la somme de DEUX MILLE SEPT CENT VINGT FRANCS, composée comme suit :

Argent français :

9 billets de 100 frs.....	900,00
10 billets de 50 frs.....	500,00
5 billets de 10 frs.....	50,00
15 billets de 5 frs.....	75,00
8 pièces de 20 frs.....	160,00
10 pièces de 10 frs.....	100,00
Monnaie de 1 fr. et 2 frs.....	45,00

	1830,00
	=====

Argent allemand :

6 billets de 5 Marks.....	600,00
3 billets de 2 Marks.....	120,00
6 billets de 1 Mark.....	120,00
3 billets de un demi mark.....	30,00

	870,00
	=====

Argent belge : une pièce de 20 frs..... 20,00

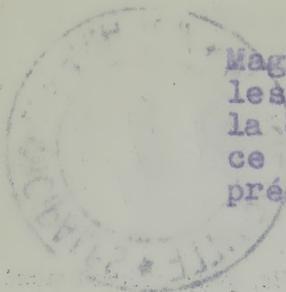
Total général :2720,00

LE COMMISSAIRE CENTRAL DE POLICE,

Guin

T.S.V.P.

En ayant référé à Monsieur le Maire de LILLE, ce Magistrat a décidé de faire verser cette somme entre les mains de Monsieur le RECEVEUR MUNICIPAL DE LILLE, à la disposition du Comité d'Entr'aide de la Ville de LILLE, ce que nous avons fait ce jour contre décharge sur le présent.



Le Commissaire Central de Police,

Le Receveur Municipal,

van de

Muny

Dont acte ; dont un exemplaire a été remis à Monsieur le Maire de Lille ainsi qu'à M. le Receveur Municipal.

LE COMMISSAIRE CENTRAL DE POLICE,



Muny

Ville de Lille

LILLE, le 16 Août 1940.

Commissariat Central
de Police.



RELEVÉ DES AMENDES PRONONCÉES CONTRE DIVERS
DELINQUANTS, EN L'ABSENCE DE TRIBUNAUX.



Noms et Prénoms	Amendes	Noms et Prénoms	Amendes
Vve GUIGNEZ, Adolphine.....	20	Report.....	1315
PLANQUELLE, Henriette.....	20		
VANDEN VERGAETE, Louis.....	50	GRIZON, Zoé.....	25
DOKLY, Antoine.....	25	BAGTACHE, Chérif.....	50
KLOS, Katarzyna.....	25	LAMPONI, Léon.....	25
POUPONNEAU, Anna.....	25	CECCON, Domenico.....	25
MATYCZYK, Marya.....	25	PAYMAL, Alice.....	25
PICARD, André.....	50	DESSE, Mathilde.....	25
JANSSENS, Maria.....	50	DELANNOY, Ernest.....	25
BOUTEBOUB, Mohand.....	50	TROUILLET, Suzanne.....	140
PRETRE, Alexis.....	25	MARTINACHE, Céline)	
VERKINDER, Alphonse.....	25	CATILLON, Modeste)	100
HOVINE, Roger.....	25	MERTENS, Henri)	
DEGERNY, Charles.....	25	BLAIN, Camille.....	250
BOULANGHIEN, Arthur.....	25	LOUTZENKO, Fédor)	
VERBEKE.....	25	DJOUGUELI, Constantin)	100
LEBACQ, Marie.....	25	TANGHE, Henri)	
ZOUTTE, Alice.....	25	CAUBERGHES, Louis)	100
PITOT, Augusta.....	25	REBOUX, Emilie.....	25
ALONDEAU, Marcel.....	25	SELLIER, Albert.....	25
REYNOUDT, Marcelle.....	25	VIVIER, Hélène.....	25
BRASSEUR, Marie.....	25	BON, Octave.....	25
FIEVET, Marguerite.....	25	PLAYEZ, Joséphine.....	25
DUMOULIN, Yvonne.....	25	BINTEIN, Léonard.....	25
ROELENS, Alice.....	25	CAUCHETEUX, Maurice.....	25
MESSEMANN, Jules)		KAPUSTA, Saloméa.....	25
DHIEUE, Irène)		Divers.....	305
MARTEL, Georges)	500		
CARYN, Henri)		Total.....	2720
SZEPIETKOWSKI, Stanislas....	100		
A reporter.	1315		

Certifié exact le présent état s'élevant à la somme
de DEUX MILLE SEPT CENT VINGT FRANCS (2.720,00).

LE COMMISSAIRE CENTRAL DE POLICE,

Approuvé la surcharge ci-dessus.



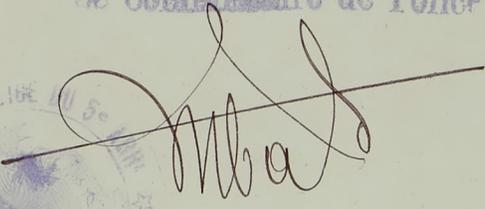
~~Liste des~~ Objets saisis remis au Comité
d'Entraide de la Ville de Lille

le 13 Août 1940

- 66 serviettes essuie mains
- 12 chemises d'homme
- 1 caleçon long
- 1 sous vêtement en jersey
- 1 culotte courte sport
- 2 torchons de cuisine
- 1 essuie mains
- 2 mouchoirs
- 2 paires de chaussettes d'homme
- 1 couverture de laine
- 1 réchaud à gaz
- 1 couvertare grise
- 64 serviettes
- 1 pantalon de travail
- 13 chemises d'homme
- 1 caleçon court
- 2 couvertures de laine
- 1 portemonnaie.



Le Commissaire de Police

D



OBJET DE L'AFFAIRE

MAIRIE DE LILLE

Lettres de M^{le} Govin

DIRECTION :

BUREAU :

LILLE, LE

Le

à M

Rédacteur : M

Expédié le

par

Mairie de Lille
SECRETARIAT GÉNÉRAL
14 AOUT 1949
ARRIVÉE

M. Maurice Flanquer
le 14 Aout 40.

M. Guin.
pour la prochaine
réunion de Comité E.S.
1 pl. 17.8.40

Monsieur le Maire,



1678
B

Le geste que vous faites par votre Comité d'aide nous est grande joie
puisque il nous permet d'atteindre plus
de dettes et de leur mieux venir
en aide. Sans doute la situation de
beaucoup de sinistrés est telle qu'on
a l'impression parfois de jeter
une goutte d'eau dans la mer, mais
les gouttes d'eau répétées remplissent
le verre et calmement la soif. Ce
fait même qu'on pense à eux, qu'on
les écoute avec son cœur et que
la petite patrie fait plus que les

écrites, forgerant les actes avec pa-
rolles sèches est déjà un des meilleurs
reconforts.

C'est aussi un précieux
encouragement pour ceux et
celles qui ont déjà travaillé et
travailleront dans l'Ents'aidé
aux côtés de Messieurs le Maire
de Lille.

Soyez-en remercié Mes-
sieurs le Maire ainsi que votre
Comité et Veuillez agréer l'expres-
sion de ma considération dis-
tinguée

A. Goring

Lille le 13 Août 1940.



Mademoiselle G O V I N,

L I L L E



Mademoiselle,

J'ai le plaisir de vous faire connaître qu'en accord avec M. le Maire, le Comité d'Entr'aide Sociale a décidé d'ouvrir à votre Oeuvre un crédit de 10.000 frs.

Vous voudrez bien produire à M. le Receveur Municipal toutes factures et justifications de l'emploi de ladite somme.

Veillez agréer, Mademoiselle, l'assurance de mes sentiments distingués.

signé : M. PLANQUE

Copie transmise à Monsieur l'adjoint BERTRAND
avec mes amitiés.

Ce Lundi

Monsieur



Après avoir bien vu le bon
enfin à Courcoing, chez Lefebvre, j'ai
des couvertures de drap gris en cas
avantageuse et de qualité suffi-
sante. Je vous donne ci-dessous
ce qu'il en faudrait au vestiaire
pour faire face à toutes les dépenses
des sinistrés de guerre, avec prix
des unités, vous jugerez avec le
Comité d'entraide ou plutôt,
avec Monsieur le Maire, de ce
qui peut être fait. Je vous remercie
de m'indiquer de me faire
pour demain au plus tard en
raison des réquisitions. Pourriez-
vous mettre une voiture de taxi
facilement ou autre à ma disposition.

sitions pour tout appartes ici. Ne se
 fobare m'a avoué qu'il lui fallait
 être procureur avec vite pour, You Jean
 après, me permise de venir chercher
 la liaison dont il ne peut absolument
 pas se charger.

Couverture laine et coton 1m 60^{1/2} 2m à 93^{1/2} pièce
 Il en faudrait 10 — — — — = 935^{1/2}

Couverture laine 1m 80^{1/2} 2m à 148^{1/2} (intermédiaire)
 Il en faudrait 20 — — — — = 2960^{1/2}

grandes Couv. laine 2m 1/2 2m 3/4 à 198^{1/2}
 Il en faudrait 6 — — — — = 1188^{1/2}

petits poudre pied, sabinettes à 9^{1/2}
 Il en faudrait 10 — — — — = 990

Draps à 120^{1/2} par personne
 Il en faudrait 20 pièces = 2400

Il manque 6 layettes. On
 La main de ses poudres t-elle? 9070

On manque de sabinettes de
 soisette mais c'est presque
 introuvable à moins de 9^{1/2} pièce

Le Juge Draps, couvertures de laine
et langes pour bébé, plus nécessaires
que les serviettes de toilette.

Quant aux matelas je n'en trouve
pas ou, à des prix insupportables.

Il est vrai qu'avec les distributions
commencées, je n'ai pu trouver
le temps d'aller jusqu'à Troubaire.
Jusqu'ici les ministres paraissent
contents de leur paquet et de mon
travail reconnaissant, mais les cahiers
se vident très vite et nous n'en
avons que vingt et un de ser-

vis. Je vais peut-être devoir être
moins généreuse, ce qui sera com-
pris si nous donnons une plus
belle pièce: soit couverture ou draps

J'ai acheté pour 200 francs environ de
laine pure pour robes à 12 francs le mètre
en occasion. Une fois les distri-

butious Assurances; je vous remercie
les en quêtes avec les comptes et
registre des familles servies.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expres-
sion de mes sentiments dis-
crets et tout dévoués

A. Goswami

~~Mme Quin~~
Mme Quin / en anomen-

ce 4^e Douv.



le. 24.9.40



Monsieur
J'ai plaisir de vous dire
la joie des aides du
Vestiaire à la réception
de votre lettre.

J'aimerais vous en dire
en tous vos noms mon
merci de tout cœur
car je me doute bien
que vous n'êtes
point étrangers à

S'inspiration du
geste généreux de
s'entraider.

Des hier j'ai passé
les commandes con-
vertures, couvre-pieds.

Il me reste à trou-
ver les draps, l'armée
ayant réquisitionné
ce que j'avais en vue.

Quant aux matelas
il nous faut y renoncer
à présent.

Pouvez-vous me
donner cet après-midi
à l'heure que vous
m'indiquerez une
voiture de travail
ment pour prendre
ces énormes paquets
à Louvain? —

Si impossible pour
tantôt, il faudrait
pouvoir les chercher
vendredi. de 9^h/₂ à
11^h/₂ ou de 2^h/₂ à
plus 3/4.

Mille merci pas
avance.

Veuillez recevoir
Monsieur l'assurance
de mes sentiments
distingués.

A. Goring

F. B. J. viens de recevoir
Monsieur Le Maire et
le Comité

intendus pour la justifi-
cation des 40.000 fr. em-
ployés, cela va de soi natu-
rellement pour Lille.

M. le Maire. / Exhème hygiene.

5 accords

2076 1/7

Ce 26 Aout.

Part



Marne. 26.8.40

1/2000 d'offrir un nouveau crédit de 25000^f. et aussi de donner suite pour le bâton.

Messieurs,

La distribution de vêtements de femmes se fera le 4^{ème} et j'ai encore 47 personnes à servir. S'il ne me revient plus d'enquêtes de M^{lle} Hansart.

Je vois avec peine certains articles manquers tels: pantalons chaussettes, pull overs homme et singe de corps pour femme. Ces familles ont des enfants; par conséquent, si. Outre que l'argent man que pour acheter les effets ci-dessus certains articles comme pantalons et pull pour hommes, attendent en fabrication les prix de 59 et 69^f. C'est tout de même moins cher qu'une couverture de 112 ou 148^f.

J'ai déjà distribué une grande partie des draps, couvertures, couvertures

Sauvages achetés avec les 40.000 frs
offerts par l'Etat aide et j'ai remis
de suite à M^{rs} Desportes justification
de la plus grande partie.
J'attends aujourd'hui la facture
des draps pour liquider ce compte
avec M^{rs} Desportes. Ce qui me reste
de cet achat de 40.000 frs me paraît
suffire à servir les derniers sinistrés
comme s'ont été les premiers.

Qui-je vous demande de plaider
la cause de ces malheureux, près
de Monsieur le Maire et des mem-
bres du Comité pour s'obtenir
de quatre ^{à cinq} mille francs que j'en
prois au mieux selon ce que
je pourrai trouver à des prix
abordables. J'ose compter à nouveau
sur votre compréhension sociale de
toutes ces détresses et sur la générosité
de vos cœurs pour me faire

confiance en faveur de vos voisins
chers. Si comme je le pense, vous
m'ouvrez crédit de George, voudriez
vous être assez bon de me le faire
savoir dès le début de cet après
midi au septième, et vous serait
il possible de me donner la
voiture pour rapporter de suite
pare-pousseries, pantalons etc
et aller jusqu'à lous cinq
toutes les familles à passer d'ici
9 jours, sont déjà convoqués. Je
voudrais dès demain grossir le
paquet. Il est bien entendu que
justification sera donnée et que
tous les achats faits avec personnes
seront remis en totalité aux voisins
après de Litle ou, retournes out à l'en
aide s'il y a reliquat.

Je compte 2 heures $\frac{1}{2}$ pour les
cours en auto. Si cela ne pourrait
être je me contenterais d'une heure
 $\frac{1}{2}$ pour Lille seulement et après
midi entre 15 et 18 heures

Je m'excuse d'ajouter à
votre besogne mais ce n'est
pas pour moi; et, pour ce
malheur, je n'hésite pas,
certains de pouvoirs compter sur
votre indulgence.

Veuillez trouver ici avec
mon merci par anticipation
l'expression de mes sentiments
distingués

A. Goring

Vous avez aidé 450 familles pour 1.000 fr!
H. On pourra, je pense avoir une semaine
Vers le 10 7^{to} pour la remise
des enquêtes avec comptes etc etc
Nous en reparlerons si vous le voulez bien

Les pantalons b.	65 fr	1 ^{er} prix	en fabrique
pull over	40 fr	" "	" "
Chaussettes color	10 fr	" "	" "
pare pousiers	40 à 60 fr	par 16 à 20 paires	et 30 paires
pantalons g	25 fr	1 ^{er} prix	"
chemise g	25	"	si on trouve.

Sous ces prix sont donnés sous
 réserve car ils changent d'un
 jour à l'autre. Les en augmentant
 même en fabrique

Reunion du 14 Septembre 1940

Reunion du 21 Septembre 1940

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE de la VILLE de LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 14 Septembre, à dix heures, sous la présidence de M. Paul Dehove, maire de Lille.

Etaient présents: M.M. Dehove, maire de Lille;
Bertrand, adjoint au maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie,
Delporte, receveur municipal;
Cassel, secrétaire général de l'Office
Départemental des Mutilés et
Victimes de la Guerre;
Cousin, administrateur des Hospices;
Dumoulin, secrétaire administratif de la
Bourse du Travail;
Turbelin, président de l'Association pour
secourir les pauvres honteux;

excusés: M.M. l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de
secours aux convalescents nécessi-
teux des Hôpitaux de Lille;

Legrand, président de la Fédération
Patronale de la Ière Région Econo-
mique.

Assistait également à la réunion : Mlle Govin

En attendant l'arrivée de M. le Maire, M. l'adjoint Bertrand prend la présidence et donne lecture 1° du procès-verbal de la réunion du 28 Août qui est adopté sans observation 2° de nombreuses lettres de remerciements provenant de bénéficiaires du Vestiaire des Sinistrés 3° de la liste des dons en argent parvenus récemment 4° de la situation de caisse du Comité d'Entr'aide Sociale.

X
X X

M. Delporte souligne que, pendant le mois d'Août, le chiffre d'affaires du Comité de Ravitaillement de la Ville de Lille s'est élevé à environ 8.600.000 francs mais que le prélèvement de 1 %, fait au profit du Comité d'Entr'Aide Sociale, ne porte que sur une somme de 3.000.000 de francs, les farines et certaines autres denrées étant exclues. Il demande que la question soit revue par le Comité de Ravitaillement afin de procurer au Comité d'Entr'aide de plus grandes ressources.

M. Planque soumettra la question au Comité Directeur.

X
X X

M. Planque fait connaître qu'il a reçu des propositions d'un fabricant de galoches. Il estime qu'il serait intéressant de distribuer des galoches aux enfants pauvres, en raison de la mauvaise saison qui approche.

L'Assemblée donne son accord.

x
x x

M. l'adjoint Bertrand adresse quelques paroles de bienvenue à M. le Maire qui vient d'entrer et le prie de prendre la présidence.

M. le Maire remercie et expose les motifs qui l'ont amené à prendre part aux délibérations du Comité d'Entr'aide Sociale :

" Il s'agit d'organiser une "Campagne d'Hiver" pour les malheureux qui souffriront beaucoup au cours de l'hiver qui s'annonce rude.

" Comme il ne peut être question d'augmenter le taux des secours en argent présentement alloués, il est nécessaire de prévoir des moyens susceptibles d'aider ceux qui se trouvent dans la misère, notamment les familles nombreuses.

" Le Vestiaire est déjà créé, il faut donc songer à la nourriture.

" J'ai pensé qu'il serait intéressant de procéder à des distributions de soupe, légumes, lait et, éventuellement, de charbon.

" Ces distributions pourraient être faites dans les locaux des Cantines Scolaires. Après enquête, une carte spéciale serait délivrée aux personnes susceptibles de bénéficier gratuitement de ces libéralités "

M. l'adjoint Bertrand demande alors à M. le Maire s'il envisage la réouverture des Fourneaux Economiques.

M. le Maire répond affirmativement, des familles de situation modeste pouvant, moyennant une rémunération réduite, obtenir de la soupe et des légumes.

M. l'adjoint Bertrand estime alors qu'il serait préférable, pour des raisons d'économie - les frais de fonctionnement de ces établissements étant élevés - d'organiser des distributions uniques, pour les payants comme pour les non-payants.

M. le Maire fait valoir les inconvénients que présente cette méthode et se montre partisan d'une distinction très nette entre ces deux catégories de bénéficiaires.

M. Delporte indique qu'il serait possible de faire établir des cartes semblables. Les unes seraient payantes, les autres seraient délivrées gratuitement par le Comité d'Entr'aide.

De cette façon, les incidents seraient évités au moment des distributions.

M. le Maire et l'Assemblée donnent leur accord.

+
+ +

M. le Maire poursuit l'énumération de ses suggestions :

"Maintenant que nous connaissons notre programme d'action, il convient de rechercher les moyens qui nous permettront de mener à bien la tâche que nous nous sommes fixée. Il faudra beaucoup d'argent. Je vais vous soumettre quelques suggestions dont l'application est susceptible d'intéresser l'ensemble de la population à notre oeuvre :

1° QUÊTES. - Elles ne sont pas d'un grand rapport matériel mais d'un grand profit moral. Elles servent de propagande et attire l'attention sur l'oeuvre.

Les quêtes seraient annoncées par la Presse et les jeunes filles de la Société Municipale de Gymnastique ainsi que les boys-scouts seraient chargés de la collecte. Le récolement aurait lieu par quartiers à l'aide d'une voiture aumônière.

2° APPEL AUX COMMERCANTS. - Une personne qualifiée serait chargée de pressentir les industriels, banquiers, commerçants de toutes sortes afin de solliciter leur aide: dons en nature ou en argent.

Au besoin les représentants des différentes corporations pourraient être réunis afin d'être mis au courant des buts poursuivis et de l'aide qu'ils peuvent nous apporter.

3° APPEL AUX PARTICULIERS. - Certaines personnalités ayant beaucoup de relations pourront être sollicitées afin qu'elles obtiennent de leurs amis des subsides importants".

Sur intervention de M. Planque, M. le Maire souligne qu'il serait sans doute intéressant de lancer un appel 1° aux fonctionnaires de toutes les Administrations, ceux-ci ayant, dans le malheur des temps, conservé une situation stable 2° aux commerçants évacués dont les maisons ont été gérées durant leur absence par les soins du Comité de Ravitaillement 3° aux fournisseurs et entrepreneurs de la Ville.

L'Assemblée ayant donné son accord de principe, M. le Maire demande qu'il soit procédé très rapidement à l'établissement d'un projet de budget prévoyant notamment les dépenses qu'entraînera le fonctionnement de l'Oeuvre pendant 7 mois d'hiver.

+
+ +

M. l'Adjoint Bertrand désirerait avoir des directives quant à l'examen des cas particuliers qui peuvent se présenter, notamment lorsqu'il s'agit de malades.

M. le Maire estime que ces derniers peuvent déjà bénéficier de l'Assistance Médicale Gratuite. D'autre part, le Comité d'Entr'aide Sociale examinant chaque cas d'espèce est seul juge pour décider de l'aide supplémentaire à apporter aux intéressés.

M. l'Adjoint Bertrand souligne qu'il a reçu de nombreuses demandes émanant de familles sinistrées ou ayant perdu des bagages au cours de l'évacuation.

M. le Maire et l'Assemblée décident de ne point donner suite aux demandes parvenues tardivement, sauf si les solliciteurs rentrent dans la catégorie des personnes susceptibles d'être aidées par le Comité d'Entr'aide.

Il en est de même pour les réfugiés qui demeurent encore en notre Ville.

+
+ +

Melle Govin appelle l'attention de l'Assemblée sur les détresses cachées et demande s'il ne serait pas possible de créer un Vestiaire à prix réduits ou à crédit. Cette façon de procéder pouvant inciter les pauvres honteux, petits rentiers actuellement sans ressources, célibataires vivant seules et ayant perdu leur emploi, à venir solliciter des secours en nature.

M. le Maire souligne qu'il ne s'agit en réalité que d'un problème de forme et qu'il serait possible de faire signer aux familles momentanément privées de ressources un engagement de remboursement dans des conditions à déterminer ultérieurement.

+
+ +

M. le Maire ayant indiqué à l'Assemblée qu'il ne serait jamais en vain fait appel au concours financier de la Ville pour alimenter le budget de l'Oeuvre, la séance est levée à II h.30.

Le Secrétaire

M. PLANQUE,

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE de la VILLE de LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 14 Septembre, à dix heures, sous la présidence de M. Paul Dehove, maire de Lille.

Etaient présents: M.M. Dehove, maire de Lille;
Bertrand, adjoint au maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie,
Delporte, receveur municipal;
Cassel, secrétaire général de l'Office
Départemental des Mutilés et
Victimes de la Guerre;
Cousin, administrateur des Hospices;
Dumoulin, secrétaire administratif de la
Bourse du Travail;
Turbelin, président de l'Association pour
secourir les pauvres honteux;

excusés: M.M. l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de
secours aux convalescents nécessi-
teux des Hôpitaux de Lille;

Legrand, président de la Fédération
Patronale de la Ière Région Econo-
mique.

Assistait également à la réunion: Mlle Govin

En attendant l'arrivée de M. le Maire, M. l'adjoint Bertrand prend la présidence et donne lecture 1° du procès-verbal de la réunion du 28 Août qui est adopté sans observation 2° de nombreuses lettres de remerciements provenant de bénéficiaires du Vestiaire des Sinistrés 3° de la liste des dons en argent parvenus récemment 4° de la situation de caisse du Comité d'Entr'aide Sociale.

X
X X

M. Delporte souligne que, pendant le mois d'Août, le chiffre d'affaires du Comité de Ravitaillement de la Ville de Lille s'est élevé à environ 8.600.000 francs mais que le prélèvement de 1 %, fait au profit du Comité d'Entr'Aide Sociale, ne porte que sur une somme de 3.000.000 de francs, les farines et certaines autres denrées étant exclus. Il demande que la question soit revue par le Comité de Ravitaillement afin de procurer au Comité d'Entr'aide de plus grandes ressources.

M. Planque soumettra la question au Comité Directeur.

X
X X

M. Planque fait connaître qu'il a reçu des propositions d'un fabricant de galoches. Il estime qu'il serait intéressant de distribuer des galoches aux enfants pauvres, en raison de la mauvaise saison qui approche.

L'Assemblée donne son accord.

x
x x

M. l'adjoint Bertrand adresse quelques paroles de bienvenue à M. le Maire qui vient d'entrer et le prie de prendre la présidence.

M. le Maire remercie et expose les motifs qui l'ont amené à prendre part aux délibérations du Comité d'Entr'aide Sociale :

" Il s'agit d'organiser une "Campagne d'Hiver" pour les malheureux qui souffriront beaucoup au cours de l'hiver qui s'annonce rude.

" Comme il ne peut être question d'augmenter le taux des secours en argent présentement alloués, il est nécessaire de prévoir des moyens susceptibles d'aider ceux qui se trouvent dans la misère, notamment les familles nombreuses.

" Le Vestiaire est déjà créé, il faut donc songer à la nourriture.

" J'ai pensé qu'il serait intéressant de procéder à des distributions de soupe, légumes, lait et, éventuellement, de charbon.

" Ces distributions pourraient être faites dans les locaux des Cantines Scolaires. Après enquête, une carte spéciale serait délivrée aux personnes susceptibles de bénéficier gratuitement de ces libéralités ".

M. l'adjoint Bertrand demande alors à M. le Maire s'il envisage la réouverture des Fourneaux Economiques.

M. le Maire répond affirmativement, des familles de situation modeste pouvant, moyennant une rémunération réduite, obtenir de la soupe et des légumes.

M. l'adjoint Bertrand estime alors qu'il serait préférable, pour des raisons d'économie - les frais de fonctionnement de ces établissements étant élevés - d'organiser des distributions uniques, pour les payants comme pour les non-payants.

M. le Maire fait valoir les inconvénients que présente cette méthode et se montre partisan d'une distinction très nette entre ces deux catégories de bénéficiaires.

M. Delporte indique qu'il serait possible de faire établir des cartes semblables. Les unes seraient payantes, les autres seraient délivrées gratuitement par le Comité d'Entr'aide.

De cette façon, les incidents seraient évités au moment des distributions.

M. le Maire et l'Assemblée donnent leur accord.

+
+ +

M. le Maire poursuit l'énumération de ses suggestions :

"Maintenant que nous connaissons notre programme d'action, il convient de rechercher les moyens qui nous permettront de mener à bien la tâche que nous nous sommes fixée. Il faudra beaucoup d'argent. Je vais vous soumettre quelques suggestions dont l'application est susceptible d'intéresser l'ensemble de la population à notre oeuvre :

1° QUÊTES. - Elles ne sont pas d'un grand rapport matériel mais d'un grand profit moral. Elles servent de propagande et attire l'attention sur l'oeuvre.

Les quêtes seraient annoncées par la Presse et les jeunes filles de la Société Municipale de Gymnastique ainsi que les boy-scouts seraient chargés de la collecte. Le récolement aurait lieu par quartiers à l'aide d'une voiture aumônière.

2° APPEL AUX COMMERCANTS. - Une personne qualifiée serait chargée de pressentir les industriels, banquiers, commerçants de toutes sortes afin de solliciter leur aide: dons en nature ou en argent.

Au besoin les représentants des différentes corporations pourraient être réunis afin d'être mis au courant des buts poursuivis et de l'aide qu'ils peuvent nous apporter.

3° APPEL AUX PARTICULIERS. - Certaines personnalités ayant beaucoup de relations pourront être sollicitées afin qu'elles obtiennent de leurs amis des subsides importants".

Sur intervention de M. Planque, M. le Maire souligne qu'il serait sans doute intéressant de lancer un appel 1° aux fonctionnaires de toutes les Administrations, ceux-ci ayant, dans le malheur des temps, conservé une situation stable 2° aux commerçants évacués dont les maisons ont été gérées durant leur absence par les soins du Comité de Ravitaillement 3° aux fournisseurs et entrepreneurs de la Ville.

L'Assemblée ayant donné son accord de principe, M. le Maire demande qu'il soit procédé très rapidement à l'établissement d'un projet de budget prévoyant notamment les dépenses qu'entraînera le fonctionnement de l'Oeuvre pendant 7 mois d'hiver.

+
+ +

M. l'Adjoint Bertrand désirerait avoir des directives quant à l'examen des cas particuliers qui peuvent se présenter, notamment lorsqu'il s'agit de malades.

M. le Maire estime que ces derniers peuvent déjà bénéficier de l'Assistance Médicale Gratuite. D'autre part, le Comité d'Entr'aide Sociale examinant chaque cas d'espèce est seul juge pour décider de l'aide supplémentaire à apporter aux intéressés.

M. l'Adjoint Bertrand souligne qu'il a reçu de nombreuses demandes émanant de familles sinistrées ou ayant perdu des bagages au cours de l'évacuation.

M. le Maire et l'Assemblée décident de ne point donner suite aux demandes parvenues tardivement, sauf si les solliciteurs rentrent dans la catégorie des personnes susceptibles d'être aidées par le Comité d'Entr'aide.

Il en est de même pour les réfugiés qui demeurent encore en notre Ville.

+
+ +

Melle Govin appelle l'attention de l'Assemblée sur les détresses cachées et demande s'il ne serait pas possible de créer un Vestiaire à prix réduits ou à crédit. Cette façon de procéder pouvant inciter les pauvres honteux, petits rentiers actuellement sans ressources, célibataires vivant seules et ayant perdu leur emploi, à venir solliciter des secours en nature.

M. le Maire souligne qu'il ne s'agit en réalité que d'un problème de forme et qu'il serait possible de faire signer aux familles momentanément privées de ressources un engagement de remboursement dans des conditions à déterminer ultérieurement.

+
+ +

M. le Maire ayant indiqué à l'Assemblée qu'il ne serait jamais en vain fait appel au concours financier de la Ville pour alimenter le budget de l'Oeuvre, la séance est levée à II h.30.

Le Secrétaire

M. PLANQUE,

VILLE DE LILLE



RECETTE MUNICIPALE

LILLE, LE 11 Septembre 1940



SITUATION DE CAISSE DU COMITE
d'ENTR'AIDE

RECETTES	219.367.10
DEPENSES	81.146.40

Solde en caisse.....	138.220.70





Une importante réunion du Comité d'Entr'aide
Sociale de la Ville de Lille

Le Comité d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Paul Dehove, Maire de Lille.

Etaient présents : M.M. Dehove, maire de Lille; Bertrand, adjoint au maire; Planque, secrétaire général de la Mairie; Delporte, receveur municipal; Cassel, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés et Victimes de la Guerre; Cousin, administrateur des Hospices; Dumoulin, secrétaire administratif de la Bourse du Travail, Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux.

Le Comité, après avoir entendu un exposé fait par M. le Maire, a arrêté diverses mesures susceptibles de venir en aide aux malheureux qui souffriront beaucoup au cours de l'hiver qui s'annonce rude.

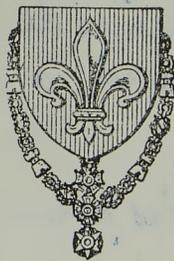
~~D'ores et déjà, l'Assemblée a décidé qu'il serait procédé à des distributions de soupe, légumes, lait et, éventuellement, de charbon.~~

Par ailleurs, le Comité a examiné les moyens de couvrir les frais importants qu'entraînera le fonctionnement de l'Oeuvre

Il est heureux de publier ci-après une nouvelle liste de dons en argent qui lui sont parvenus. Il se fait un devoir d'adresser ses bien vifs remerciements aux généreux donateurs qui ont tenu à aider cette belle oeuvre de solidarité humaine.

Il rappelle que les dons en numéraire doivent être adressés au trésorier du Comité, M. Delporte, soit par versements directs à la Recette Municipale, de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 à 15 h, soit par versements au compte chèque postal N°1009 Lille. Ceux en nature à M. Planque, secrétaire général de la Mairie de Lille, de 14 à 16 heures.

(Copier de A à B.)



COMITÉ D'ENTR'AIDE SOCIALE

de la Ville de Lille

Siège Social : Hôtel de Ville



Comité de Patronage

M. le Préfet du Nord
M. le Général
Commandant la 1^{ère} Région militaire
M. le Consul de l'Empire Britannique
M. le Consul de Pologne

≡

Comité d'Honneur

M. Charles SAINT-VENANT
Député-Maire
M. Pierre THIRIEZ
Président de la Chambre de Commerce de Lille
Son Éminence le Cardinal LIÉNART
M. le Grand Rabbin BERMAN
M. le Pasteur BOSC
M. HARDY
Recteur de l'Académie
M. LAMBRET
Vice-Président de la Commission des Hospices
M. BUÉ
Vice-Président de la Commission du Bureau de Bienfaisance
M. BLANC
Trésorier-Payeur Général
M. le Directeur de la Banque de France
M. le Président de la Caisse d'Épargne
M. le Directeur du Journal "L'Écho"
M. le Directeur du Journal "Le Réveil"
M. le Directeur du Journal "La Dépêche"
M. le Directeur du Journal "La Croix"

≡

Comité Actif

PRÉSIDENT : M. BERTRAND
Adjoint au Maire
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. PLANQUE
Secrétaire-Général de la Mairie
TRÉSORIER : M. DELPORTE
Receveur Municipal

Membres :

M. COUSIN
Administrateur des Hospices
M. LEGRAND
Président de la Fédération Patronale de la 1^{ère} Région
Économique
M. GUILLOTON
Secrétaire de l'Union Locale des Syndicats Ouvriers
M. CASSEL
Secrétaire Général de l'Office Départemental des
Mutilés et Victimes de la Guerre
M. TURBELIN
Président de l'Association pour secourir les pauvres
honteux
M. l'Abbé LANSSELLE
Secrétaire du Comité de Secours aux convalescents
nécessiteux des Hôpitaux de Lille

*Procès-verbal de la réunion de la
S/Commission chargée d'organiser l'œuvre
d'hiver de l'Entr'aide sociale.*

*La S/Commission que vous avez créée dans
votre séance du 28 août, composée de M^{lle}
Charoudière, de M. Berhand, de M. l'Abbé Lanselle
et de M. Dumoulin, s'est réunie dans le cabinet de
M. Berhand mercredi 4 septembre.*

*Après un long échange de vues, elle a adopté
les conclusions suivantes:*

*I. - Des bons de soupe gratuits seront
accordés aux membres des familles de plus
de 5 enfants ne travaillant pas et aux vieillards
de plus de 70 ans; ces bons seront reçus et servis
dans les fourneaux économiques que la munici-
palité a l'intention d'ouvrir comme les années
précédentes.*

*II. - Des vêtements chauds seront distribués
aux enfants surtout. La S/Commission émet
l'espoir que, comme l'an passé, les écoles des
primaires, primaires supérieures et écoles pratiques
se feront un devoir d'en assurer la confection*

III.- Du lait sera distribué aux enfants de moins de 2 ans, à raison de $\frac{1}{2}$ litre par enfant. Ce service se substituerait à celui institué par M. Serouge à la cuisine Soffin.

IV.- Des médicaments seront accordés aux malades atteints de maladies de longue durée; l'Ent'aide paiera 10% environ de la dépenses.

Ces propositions sont, évidemment, des maxima, dont l'adhésion est soumise à l'appréciation des Membres du Comité et à nos possibilités financières.

Ces secours ne sont pas accordés d'office mais sur la demande des intéressés, après enquête de nos assistantes sociales.

Pour financer cette organisation, la S/Commission retient d'abord les fonds actuellement en Caisse

le 10% sur les frais généraux du ravitaillement.

Pour en créer de nouvelles, elle conseille de faire appel à des quêteurs et à des quêteuses bénévoles,

de placer des troncs dans tous les établissements que fréquente le public;

Chaque semaine, le dimanche, en raison de la grande affluence, une voiture aménagée pour la circonstance, parcourant les rues de la ville, sans exception, pour recueillir les dons de toutes natures.

Des listes de souscription seraient présentées aux notabilités lilloises.

La S/Commission propose également l'organisation d'une journée de l'Ent'aide avec vente d'insignes.

Enfin par la voie de la Presse, souvent et régulièrement la population serait renseignée sur la marche de l'œuvre.

Œuvre d'hiver de l'Ent'aide sociale de la Ville de Lille.

M^{me} Amin.

Tous le dimanche
matin.

N^o. 27.8.43



Il n'est pas question pour l'Ent'aide sociale de venir en aide à tous ceux que, déjà, la Ville de Lille prend en charge: assistés du Bureau de Bienfaisance, chômeurs, habitants privés de ressources, etc.

Ceux-là, au moins, sont à l'abri de la misère noire et il faut convenir que, malgré la modicité des subsides qu'elle verse, la Municipalité lilloise ne peut faire plus.

Cependant, des circonstances exceptionnelles (maladie, deuils, familles nombreuses, dommages de guerre, etc.) peuvent rendre tragique la situation de certains assistés.

C'est à ceux-là que l'Ent'aide sociale doit s'intéresser.

A qui donnera-t-elle des secours?

Elle doit accorder des secours à ceux à qui la maladie impose des dépenses supplémentaires et quelles dépenses! Il en coûte cher de souffrir et de mourir.

Elle doit donner des vivres aux familles nombreuses qui reçoivent, proportionnellement, moins de secours que les familles ayant peu d'enfants.

Aux sinistrés de la guerre, à tous les assistés, dans la mesure de ses moyens, elle doit ~~leur~~ permettre au moins de se vêtir, les allocations permettant tout juste de manger.

Il reste ceux, aux ressources mouvantes, qui, par intermittences, feront appel à sa charité.

Où trouver les ressources nécessaires?

C'est là le problème.

Les ressources anciennes nous restent-elles, au moins?

Quels moyens employer pour en créer de nouvelles ?
Tous les moyens sont bons, aucun n'est puéril.

M^{me} Jacob nous continuera sans doute son concours.

Il est possible de trouver d'autres quêteurs et d'autres
quêteuses bénévoles à qui un Prastard donnerait un caractère
officiel.

Des boxes peuvent être placés dans tous les établissements
que fréquente le public.

Chaque semaine, le dimanche, en raison de la grande
affluence, une voiture aménagée pour la circonstance
parcourrait les rues de la Ville, sans exception, pour
recueillir les dons de toutes natures.

Il faut voir les dirigeants des œuvres de bienfaisance
organisées dans notre Ville, dans les syndicats d'alimentation :
bouchers, boulangers, maraîchers, restaurateurs, les syndicats
charbonniers et les intéresser à notre œuvre.

Nous espérons, enfin, que M^{lle} Govin et ses collaboratrices
dévouées voudront bien s'adjoindre à nous et se charger
d'un des comptoirs de notre bienfaisance.

Tout cela, une fois mis en route, ne durera et ne
prosperera que si, par la voie de la presse souvent et
régulièrement, on entretient et on réchauffe l'enthousiasme
de la population par des appels signés de tous les
membres du Comité.

J'insiste : il faut renseigner ceux qui donnent sur
les résultats de leur collaboration : sommes reçues et
emploi qui en est fait ; il faut avoir l'air de leur rendre
des comptes. Pourquoi pas ? puisque nos comptes sont clairs.

Que faire de nos ressources ?

La réponse est fonction de nos recettes.

Mais ce qu'il faut au moins, c'est continuer et étendre ce que nous avons fait l'hiver dernier:

donner des médicaments aux malades qui ne peuvent en acheter

donner du charbon et des vêtements chauds, car l'hiver approche.

donner du lait et des farines aux petits: leur vie en dépend; déjà la diarrhée verte fait des ravages.

Rétablissons les soupes populaires gratuites et offrons les aux familles de plus de 4 enfants ne travaillant pas, puisque le barème des secours s'arrête à ce chiffre.

Enfin, si possible, rendons aux sinistrés, ce que Secours d'urgence la guerre leur a pris. %

La réalisation de ce programme est possible si chacun de nous y collabore avec toute sa foi et tout son cœur.

Journée = vente d'objets.

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 21 Septembre, à dix heures, sous la présidence de M. Bertrand, adjoint au maire.

Etaient présents: MM. Bertrand, adjoint au maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie;
Delporte, receveur municipal;
Cassel, secrétaire général de l'Office
Départemental des Mutilés et Victimes
de la Guerre;
Cousin, administrateur des Hospices,
Dumoulin, secrétaire administratif de la
Bourse du Travail;
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de
secours aux convalescents nécessiteux
des Hôpitaux de Lille;
Turbelin, président de l'Association pour
secourir les pauvres honteux;

excusé : M. Legrand, président de la Fédération
Patronale de la Ière Région Economique.

Assistait également à la réunion : Melle Govin.

En ouvrant la séance, M. l'adjoint Bertrand adresse, en son nom et au nom du Comité d'Entr'aide Sociale, des condoléances à M. l'Abbé Lanselle qui vient de perdre sa mère.

M. l'Abbé Lanselle remercie l'Assemblée pour cette marque de sympathie.

Puis M. le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 14 Septembre qui est adopté sans observation.

+
+ +

Conformément au désir exprimé par M. le Maire, M. l'adjoint Bertrand a établi un projet de Budget se rapportant au fonctionnement de l'Oeuvre pendant l'hiver 1940-41.

En soumettant ce projet à l'examen de l'Assemblée, M. le Président souligne que le budget présenté sera, vraisemblablement appelé à subir d'importantes fluctuations, étant donné que ses bases sont imprécises.

Il demande de décider tout d'abord que, seules, profiteront des soupes populaires les familles privées de ressources, ces soupes étant payantes pour les familles n'ayant pas quatre enfants au moins

et gratuites pour les familles comptant quatre enfants et plus.

Ces familles se répartissent comme suit :

Familles de 4 enfants	:	471
" de 5 "	:	285
" de 6 "	:	135
" de 7 "	:	74
" de 8 "	:	30
" de 9 "	:	19
" de 10 "	:	12
" de 11 "	:	3

Comme il n'est pas possible de donner gratuitement de la soupe à tous les membres de ces familles - 6.143 personnes environ, - M. le Président propose de donner à chacune desdites familles le nombre de soupes nécessaires pour compenser la perte subie du fait de l'application du plafond imposé par les barèmes de secours, ce qui représenterait un total de 4.176 soupes.

M. le Président souligne, d'autre part, que, suivant expérience faite à la cuisine Lottin, chaque portion de soupe consistante reviendrait à 1 franc.

Pour un fonctionnement de 7 mois, à raison de 25 jours par mois, la dépense s'élèverait donc à 730.800 frs

Il faut ajouter à cette somme :

l'achat de laine pour vêtements :	50.000 frs
médicaments pour grands malades :	<u>10.000 frs</u>
soit au total :	<u>790.800 frs</u> =====

L'Assemblée adopte ces propositions.

+
+ +

M. le Président souligne que M. le Maire ayant manifesté le désir qu'aucune différence n'apparaisse entre les bénéficiaires payants et les gratuits, il est nécessaire d'instituer une carte de même couleur pour les deux catégories, de même disposition sur le recto. La carte gratuite porterait toutefois au verso 25 cases permettant un pointage journalier.

M. le Président expose ensuite la méthode qui sera employée pour la vente des cartes aux bénéficiaires payants et la règlementa-

tion des distributions, les habitants d'un même quartier étant tenus de se rendre à la cuisine qui leur sera réservée.

L'Assemblée ayant donné son accord pour l'application de ces suggestions, M. le Secrétaire Général de la Mairie demande à M. le Président de vouloir bien examiner la possibilité de créer une cuisine centrale à l'Hospice Ganthois, où se trouvent réunis tous les ustensiles ménagers permettant un épluchage rapide des légumes.

M. le Président verra M. Cousin à ce sujet.

Séance levée à onze heures trente.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 21 Septembre, à dix heures, sous la présidence de M. Bertrand, adjoint au maire.

Etaient présents: MM. Bertrand, adjoint au maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie;
Delporte, receveur municipal;
Cassel, secrétaire général de l'Office
Départemental des Mutilés et Victimes
de la Guerre;
Cousin, administrateur des Hospices,
Dumoulin, secrétaire administratif de la
Bourse du Travail;
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de
secours aux convalescents nécessiteux
des Hôpitaux de Lille;
Turbelin, président de l'Association pour
secourir les pauvres honteux;

excusé : M. Legrand, président de la Fédération
Patronale de la Ière Région Economique.

Assistait également à la réunion : Melle Govin.

En ouvrant la séance, M. l'adjoint Bertrand adresse, en son nom et au nom du Comité d'Entr'aide Sociale, des condoléances à M. l'Abbé Lanselle qui vient de perdre sa mère.

M. l'Abbé Lanselle remercie l'Assemblée pour cette marque de sympathie.

Puis M. le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 14 Septembre qui est adopté sans observation.

+
+ +

Conformément au désir exprimé par M. le Maire, M. l'adjoint Bertrand a établi un projet de Budget se rapportant au fonctionnement de l'Oeuvre pendant l'hiver 1940-41.

En soumettant ce projet à l'examen de l'Assemblée, M. le Président souligne que le budget présenté sera, vraisemblablement appelé à subir d'importantes fluctuations, étant donné que ses bases sont imprécises.

Il demande de décider tout d'abord que, seules, profiteront des soupes populaires les familles privées de ressources, ces soupes étant payantes pour les familles n'ayant pas quatre enfants au moins

et gratuites pour les familles comptant quatre enfants et plus.

Ces familles se répartissent comme suit :

Familles de 4 enfants	:	471
" de 5 "	:	285
" de 6 "	:	135
" de 7 "	:	74
" de 8 "	:	30
" de 9 "	:	19
" de 10 "	:	12
" de 11 "	:	3

Comme il n'est pas possible de donner gratuitement de la soupe à tous les membres de ces familles - 6.143 personnes environ, - M. le Président propose de donner à chacune desdites familles le nombre de soupes nécessaires pour compenser la perte subie du fait de l'application du plafond imposé par les barèmes de secours, ce qui représenterait un total de 4.176 soupes.

M. le Président souligne, d'autre part, que, suivant expérience faite à la cuisine Lottin, chaque portion de soupe consistante revient à 1 franc.

Pour un fonctionnement de 7 mois, à raison de 25 jours par mois, la dépense s'élèverait donc à

730.800 frs

Il faut ajouter à cette somme :

l'achat de laine pour vêtements :	50.000 frs
médicaments pour grands malades :	<u>10.000 frs</u>

soit au total :	790.800 frs
	=====

L'Assemblée adopte ces propositions.

+
+ +

M. le Président souligne que M. le Maire ayant manifesté le désir qu'aucune différence n'apparaisse entre les bénéficiaires payants et les gratuits, il est nécessaire d'instituer une carte de même couleur pour les deux catégories, de même disposition sur le recto. La carte gratuite porterait toutefois au verso 25 cases permettant un pointage journalier.

M. le Président expose ensuite la méthode qui sera employée pour la vente des cartes aux bénéficiaires payants et la règlementa-

tion des distributions, les habitants d'un même quartier étant tenus de se rendre à la cuisine qui leur sera réservée.

L'Assemblée ayant donné son accord pour l'application de ces suggestions, M. le Secrétaire Général de la Mairie demande à M. le Président de vouloir bien examiner la possibilité de créer une cuisine centrale à l'Hospice Ganthois, où se trouvent réunis tous les ustensiles ménagers permettant un épluchage rapide des légumes.

M. le Président verra M. Cousin à ce sujet.

Séance levée à onze heures trente.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE

Reunions de

28 septembre
et 12 octobre 1940
19 octobre
26 octobre 1940 -

30

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 28 Septembre, à onze heures, sous la présidence de M. Bertrand, adjoint au maire.

0.11.1940

Etaient présents : M.M. Bertrand, adjoint au maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie
Cousin, administrateur des Hospices;
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité
de secours aux convalescents nécessi-
teux des Hôpitaux de Lille;
Turbelin, président de l'Association
pour secourir les pauvres honteux;



excusés : M.M. Delporte, ^{présent} receveur municipal;
Cassel, secrétaire général de l'Office
Départemental des Mutilés et Victi-
mes de la Guerre;
Dumoulin, secrétaire administratif de
la Bourse du Travail;
Legrand, président de la Fédération
Patronale de la Ière Région Econo-
mique.

M. le Maire.

M. 6.10.40

Assistait également à la réunion : Mlle Govin.

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 21 Septembre qui est adopté sans observation, puis il prie M. Planque de rendre compte d'une conversation qu'il vient d'avoir avec M. le Maire, à propos de l'organisation des distributions de soupes populaires.

M. le Maire, dit M. Planque, estime que la cuisson devrait être faite dans une ou deux cuisines centrales. La soupe serait ensuite transportée dans les différents locaux situés dans chaque quartier.

Il pense également que des cartes indiquant le nombre de rations pourraient être établies pour une durée de 6 ou 7 mois ce, afin d'éviter des frais d'imprimés et d'écritures.

D'autre part, les bénéficiaires à titre payant devraient payer, à l'avance, le coût des rations auxquelles ils peuvent prétendre pendant une semaine. Ainsi la vente serait assurée.

M. l'Abbé Lanselle fait remarquer que la cuisson dans un ou deux centres va présenter de nombreux inconvénients, notamment en ce qui concerne le transport de la soupe qui devrait pouvoir se faire à heures fixes pour tous les quartiers.

Il faudra également prévoir d'énormes marmites pouvant conserver la soupe à une température normale.

M. l'Abbé Lanselle estime qu'il serait préférable de ne créer qu'un centre d'épùchage, les légumes étant ensuite cuits dans les cuisines de quartiers.

Après un débat auquel prennent part tous les membres de l'Assemblée, il est donné mandat à M. l'adjoint Bertrand et à M. Planque de mettre sur pied l'organisation des distributions dont il s'agit.

+ +

Avant de clôre la séance, M. le Président donne lecture d'une circulaire qui sera adressée à toutes les directrices d'écoles en vue de les inviter à faire travailler leurs élèves pour le Vestiaire du Comité d'Entr'aide Sociale.

Séance levée à II h. 45.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE.



COMITÉ D'ENTR'AIDE SOCIALE de la Ville de Lille

Siège Social : **Hôtel de Ville**

Lille le 27 Septembre 1940.



Comité de Patronage

M. le Préfet du Nord
M. le Général
Commandant la 1^{ère} Région militaire
M. le Consul de l'Empire Britannique
M. le Consul de Pologne

≡

Comité d'Honneur

M. Charles SAINT-VENANT
Député-Maire
M. Pierre THIRIEZ
Président de la Chambre de Commerce de Lille
Son Éminence le Cardinal LIÉNART
M. le Grand Rabbin BERMAN
M. le Pasteur BOSC
M. HARDY
Recteur de l'Académie
M. LAMBRET
Vice-Président de la Commission des Hospices
M. BUÉ
Vice-Président de la Commission du Bureau de Bienfaisance
M. BLANC
Trésorier-Payeur Général
M. le Directeur de la Banque de France
M. le Président de la Caisse d'Épargne
M. le Directeur du Journal "L'Écho"
M. le Directeur du Journal "Le Réveil"
M. le Directeur du Journal "La Dépêche"
M. le Directeur du Journal "La Croix"

≡

Comité Actif

PRÉSIDENT : M. BERTRAND
Adjoint au Maire

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. PLANQUE
Secrétaire-Général de la Mairie

TRÉSORIER : M. DELPORTE
Receveur Municipal

Membres :

M. COUSIN
Administrateur des Hospices

M. LEGRAND
Président de la Fédération Patronale de la 1^{ère} Région
Économique

M. GUILLOTON
Secrétaire de l'Union Locale des Syndicats Ouvriers

M. CASSEL
Secrétaire Général de l'Office Départemental des
Mutilés et Victimes de la Guerre

M. TURBELIN
Président de l'Association pour secourir les pauvres
honteux

M. l'Abbé LANSELLE
Secrétaire du Comité de Secours aux convalescents
nécessiteux des Hôpitaux de Lille

Projet de lettre à adresser aux Directrices d'Ecoles
de Filles, sauf Valentine Labbé et Lamartine

Madame la Directrice,

A l'approche d'un hiver qui s'annonce rude pour
les malheureux, le Comité d'Entr'aide Sociale a décidé
d'intensifier son activité, notamment en ce qui concerne
les distributions de vêtements.

J'ai pensé que vous tiendriez à vous associer à
cette oeuvre de solidarité en réservant à notre Comité
tous lainages et sous-vêtements préparés par vos élèves,
notamment avec les fournitures qui vous sont livrées, par
la Ville de Lille.

D'avance, je vous remercie vivement et vous prie
de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de mes
sentiments les plus distingués.

Bertrand

Adjoint au Maire,
Président du Comité Actif.

N.B.- Mlle Govin, déléguée de notre Comité, se tiendra
à votre disposition, pour tous renseignements et modèles
dont vous pourriez avoir besoin, au magasin de la Caisse
des Ecoles, sous-sol de l'Hôtel de Ville, du 3 au 6
Octobre, entre 15 et 17 heures.

Toute la Correspondance doit-être adressée à
M. le Président du Comité Actif : Hôtel de Ville.

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE de LA VILLE de LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 12 Octobre, à onze heures, sous la présidence de M. Bertrand, adjoint au maire.

Etaient présents : M.M. Bertrand, adjoint au maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie;
Delporte, receveur municipal;
Cassel, secrétaire général de l'Office départemental des Mutilés et Victimes de la Guerre;
Cousin, administrateur des Hospices;
Dumoulin, secrétaire administratif de la Bourse du Travail;
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de secours aux convalescents nécessiteux des Hôpitaux de Lille;
Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux;

Excusé : M. Legrand, président de la Fédération Patronale de la Ière Région Economique.

Assistait également à la réunion : Mlle Govin.

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 28 Septembre qui est adopté, après que M. Delporte eut fait observer qu'il avait assisté à la dite réunion et que c'est par erreur qu'il a été porté "excusé".

M. le Président donne ensuite connaissance à l'Assemblée de la liste des dons reçus récemment ainsi que de la situation de Caisse du Comité d'Entr'aide, puis il prie M. Planque de faire un exposé des questions à régler d'urgence en vue de l'ouverture de la campagne pour le financement des soupes populaires.

AVIS A LA PRESSE. M. Planque se charge de la propagande à faire dans la Presse.

PRELEVEMENT SUR LES OPERATIONS DU COMITE DE RAVITAILLEMENT -
M. Delporte fournit des indications sur les sommes susceptibles de provenir de ce prélèvement : 50.000 à 80.000 frs par mois. Il souligne qu'il serait intéressant de prévoir une légère augmentation du prix de vente de certains produits du Ravitaillement, ce moyen - tout en ne grevant que faiblement le budget des consommateurs - étant susceptible d'apporter des sommes importantes au Comité d'Entr'aide.

M. Planque soumettra cette suggestion à l'examen du Comité de Ravitaillement.

VENTES D'INSIGNES. L'Assemblée estime que la vente d'insignes peut procurer des ressources appréciables.

M. Dumoulin est chargé de mettre la question au point.

APPEL AUX COMMERCANTS ET INDUSTRIELS. - M. Bertrand et M. Planque recevront, lundi 14, à II H.30, M. Daniel Leplat, afin de l'entretenir des moyens de toucher les commerçants.

D'autre part, Mlle Govin et M. Bertrand rendront visite à M. Patrick Le Blan pour le prier d'intervenir auprès des industriels.

COLLECTES DANS LES DIFFERENTS QUARTIERS. - Ces collectes seront annoncées dans la Presse et effectuées par les boys-scouts et les jeunes filles de la Société Municipale de Gymnastique. Les jours seront fixés ultérieurement.

QUÊTES AUX PORTES DES EGLISES. - M. l'Abbé Lanselle demandera à son Eminence le Cardinal Liénart de vouloir bien annoncer ces quêtes - pour le jour de la Toussaint de préférence - par un communiqué qui serait lu en chaire.

M. l'Abbé Lanselle interviendra également près des oeuvres diocésaines afin d'obtenir à nouveau leur concours financier.

COLLECTES PARMI LES ENFANTS DES ECOLES. - M. Bertrand s'offre à demander à l'autorité académique l'autorisation d'organiser des collectes parmi les enfants des Ecoles Primaires Élémentaires, chaque élève étant invité à remettre - chaque semaine - à leur instituteur ou institutrice, quelques sous pour le Comité d'Entr'aide.

M. l'abbé Lanselle se charge de demander la même participation aux élèves des écoles libres.

APPEL AUX FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX ET EMPLOYÉS DES DIVERSES ADMINISTRATIONS.

M. Planque annonce que M. le Maire adressera lui-même cet appel.

M. Delporte estime que le même appel pourrait être fait aux employés des grandes administrations privées, telles les banques, qui perçoivent un salaire normal et régulier.

SECOURS NATIONAL,

M. Bertrand s'informerait auprès de M. Hardy, représentant du Secours National, pour solliciter l'aide de cet organisme.

+
+ +

M.le Président donne lecture d'une requête de Mme Dorchies, demeurant à Lille, 89 rue Paul Lafargue, qui sollicite un secours.

En raison de la grande misère qui règne dans cette famille, l'Assemblée décide de lui accorder un secours exceptionnel de 200 Frs.

+
+ +

M.le Président donne connaissance d'une lettre de Mme la Directrice de l'Ecole Desbordes-Valmore qui se met, ainsi que ses élèves, à la disposition du Comité d'Entr'aide.

L'Assemblée prend acte.

+
+ +

M. Planque ayant donné des informations quant au marché passé par le Comité de Ravitaillement en vue de l'achat de 20.000 paires de galoches pour enfants, M.le Président demande que les Comités de Quartiers qui ont reçu des carnets de tickets soient invités à remettre les sommes recueillies et les tickets invendus.

Séance levée à II h.45.

Le Secrétaire

M. PLANQUE,

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE



Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 12 Octobre, à onze heures, sous la présidence de M. Bertrand, adjoint au maire.

Etaient présents : M.M. Bertrand, adjoint au maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie;
Delporte, receveur municipal;
Cassel, secrétaire général de l'Office départemental des Mutilés et Victimes de la Guerre;
Cousin, administrateur des Hospices;
Dumoulin, secrétaire administratif de la Bourse du Travail;
l'Abbé Lanselle secrétaire du Comité de secours aux convalescents nécessiteux des Hôpitaux de Lille;
Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux;



excusé : M. Legrand, président de la Fédération Patronale de la Ière Région Economique.

Assistait également à la réunion : Mlle Govin.

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 28 Septembre qui est adopté, après que M. Delporte eut fait observer qu'il avait assisté à la dite réunion et que c'est par erreur qu'il a été porté "excusé".

M. le Président donne ensuite connaissance à l'Assemblée de la liste des dons reçus récemment ainsi que de la situation de Caisse du Comité d'Entr'aide, puis il prie M. Planque de faire un exposé des questions à régler d'urgence en vue de l'ouverture de la campagne pour le financement des soupes populaires:

AVIS A LA PRESSE. M. Planque se charge de la propagande à faire dans la Presse.

PRELEVEMENT SUR LES OPERATIONS DU COMITE DE RAVITAILLEMENT.

M. Delporte fournit des indications sur les sommes susceptibles de provenir de ce prélèvement : 50.000 à 80.000 frs par mois. Il souligne qu'il serait intéressant de prévoir une légère augmentation du prix de vente de certains produits du Ravitaillement, ce moyen - tout en ne grevant que faiblement le budget des consommateurs - étant susceptible d'apporter des sommes importantes au Comité d'Entr'aide.

M. Planque soumettra cette suggestion à l'examen du Comité de Ravitaillement.

VENTES d'INSIGNES. L'Assemblée estime que la vente d'insignes peut procurer des ressources appréciables.

M. Dumoulin est chargé de mettre la question au point.

APPEL AUX COMMERCANTS ET INDUSTRIELS. M. Bertrand et M. Planque recevront, lundi 14, à 11 h. 30, M. Daniel Leplat, afin de l'entretenir des moyens de toucher les commerçants.

D'autre part, Mlle Govin et M. Bertrand rendront visite à M. Patrick Le Blan pour le prier d'intervenir auprès des industriels.

COLLECTES DANS LES DIFFERENTS QUARTIERS. Ces collectes seront annoncées dans la Presse et effectuées par les boys-scouts et les jeunes filles de la Société Municipale de Gymnastique. Les jours seront fixés ultérieurement.

QUÊTES AUX PORTES DES EGLISES. M. l'Abbé Lanselle demandera à son Eminence le Cardinal Liénart de vouloir bien annoncer ces quêtes - pour le jour de la Toussaint de préférence - par un communiqué qui serait lu en chaire.

M. l'Abbé Lanselle interviendra également près des oeuvres diocésaines afin d'obtenir à nouveau leur concours financier.

COLLECTES PARMI LES ENFANTS DES ECOLES. M. Bertrand s'offre à demander à l'autorité académique l'autorisation d'organiser des collectes parmi les enfants des Ecoles Primaires Élémentaires, chaque élève étant invité à remettre - chaque semaine - à leur instituteur ou institutrice, quelques sous pour le Comité d'Entr'aide.

M. l'Abbé Lanselle se charge de demander la même participation aux élèves des écoles libres.

APPEL AUX FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX ET EMPLOYÉS DES DIVERSES ADMINISTRATIONS.

M. Planque annonce que M. le Maire adressera lui-même cet appel.

M. Delporte estime que le même appel pourrait être fait aux employés des grandes administrations privées, telles les banques, qui perçoivent un salaire normal et régulier.

SECOURS NATIONAL.

M. Bertrand s'informerait auprès de M. Hardy, représentant du Secours National, pour solliciter l'aide de cet organisme.

+
+ +

M. le Président donne lecture d'une requête de Mme
Dorchies, demeurant à Lille, 89 rue Paul Lafargue, qui solli-
cite un secours.

En raison de la grande misère qui règne dans cette
famille, l'Assemblée décide de lui accorder un secours excep-
tionnel de 200 frs.

+
+ +

M. le Président donne connaissance d'une lettre de Mme
la Directrice de l'Ecole Desbordes-Valmore qui se met, ainsi
que ses élèves, à la disposition du Comité d'Entr'aide.

L'Assemblée prend acte.

+
+ +

M. Planque ayant donné des informations quant au marché
passé par le Comité de Ravitaillement en vue de l'achat de
20 000 paires de galoches pour enfants, M. le Président demande
que les Comités de Quartiers qui ont reçu des carnets de
tickets soient invités à remettre les sommes recueillies et les
tickets invendus.

Séance levée à II h. 45.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE

COMITE D'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 19 Octobre, à dix heures, sous la présidence de M. Bertrand, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Bertrand, adjoint au maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie;
Delporte, receveur municipal
Cassel, secrétaire général de l'Office départemental des Mutilés et Victimes de la Guerre;
Coussin, administrateur des Hospices;
Dumoulin, secrétaire administratif de la Bourse du Travail;
L'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de secours aux convalescents nécessiteux des Hôpitaux de Lille;
Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux;

Excusé : M. Legrand, président de la Fédération Patronale de la Ière Région Economique ;

Assistait également à la réunion : Melle Govin.

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 12 Octobre qui est adopté sans observation, puis il communique à l'Assemblée la liste des dons reçus récemment.

+
+ +

M. Planque donne des indications complémentaires quant au marché passé par le Comité de Ravitaillement en vue de la fourniture de 25.000 paires de galoches pour enfants, aux prix de 19 frs, 23 f 50 et 28 f 50. Il propose que le Comité d'Entr'aide en achète un certain nombre pour le vestiaire.

L'Assemblée donne son accord.

+
+ +

M. le Président pose la question de savoir ce qu'il y a lieu de faire pour les familles qui ont sollicité l'aide du Comité et dont la demande est en instance en attendant le fonctionnement des soupes populaires et les distributions de vêtements.

L'Assemblée décide d'allouer aux cas urgents des secours en argent qui seront remis par M. le Président, après examen approfondi des enquêtes.



+
+ +

M. le Président propose à l'Assemblée d'examiner la suite donnée aux suggestions retenues lors de la dernière réunion:

AVIS A LA PRESSE : Un article est paru dans la Presse.

PRELEVEMENT SUR LES OPERATIONS DU COMITE DE RAVITAILLEMENT.

M. Planque déclare que le régime va être profondément modifié à partir du 28 octobre et que, dès lors, il faut attendre de connaître les conditions dans lesquelles pourra encore fonctionner le Comité de Ravitaillement.

APPEL AUX COMMERCANTS : M.M. BERTRAND et PLANQUE ont reçu M. Daniel Leplat lequel se met à l'entière disposition du Comité d'Entr'aide pour les quêtes à domicile, aux portes des églises et l'organisation de spectacles au Théâtre Sébastopol.

M. le Président propose d'admettre M. Daniel Leplat au sein du Comité Actif d'Entr'aide Sociale. L'Assemblée donne son accord.

APPEL AUX INDUSTRIELS : M. Patrick LE BLAN étant à Paris, Mlle Govin, et M. Bertrand verront d'autres industriels.

COLLECTES SUR LA VOIE PUBLIQUE : Ventes d'insignes : M. le Président donne lecture d'une note de M. le Maire visant les autorisations à obtenir préalablement.

M. HARDY, représentant du Secours National, ayant quitté notre Ville pour Alger, M. le Président se renseignera auprès de Mlle DEWINTER, actuellement chargée du service.

QUETES AUX PORTES DES EGLISES : M. l'Abbé Lanselle a pressenti M. le Chanoine LEHEMBRE. Il s'entendra avec M. Daniel Leplat pour l'organisation de ces quêtes.

COLLECTES DANS LES ECOLES: M. le Président rend compte de l'entrevue qu'il a eue 1° avec M. le Recteur qui a donné son adhésion de principe 2° avec M. l'Inspecteur d'Académie qui lui a fait connaître qu'à la suite de certains abus seules les collectes faites au profit des Pupilles de l'Ecole Publique étaient permises dans les écoles.

M. l'Inspecteur d'Académie a proposé d'étendre l'action et de partager l'argent recueilli, entre les Pupilles de l'Ecole Publique et le Comité d'Entr'Aide Sociale.

M. le Président souligne qu'il a accepté cette offre et il donne lecture d'une lettre qu'il se propose d'adresser au personnel enseignant pour lui demander sa collaboration.

L'Assemblée ratifie.

En ce qui concerne les écoles libres, M. l'Abbé Lanselle souligne qu'il a obtenu l'accord de M. le Chanoine Fernaux.

X
X X

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Moris's, 4 rue du Faisan, qui propose d'organiser, au profit du Comité d'Entr'aide, des concerts avec un prix d'entrée minime.

L'Assemblée décide de transmettre cette requête à M. Daniel Leplat.

X
X X

Séance levée à II heures

L'Assemblée se rend ensuite au Vestiaire du Comité d'Entr'aide où Mlle Govin donne toutes informations utiles quant à l'organisation et au fonctionnement de l'oeuvre.

M. le Président remercie vivement Mlle Govin pour le dévouement qu'elle apporte au Comité d'Entr'aide et aux malheureux.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE

COMITE D'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 19 Octobre, à dix heures, sous la présidence de M. Bertrand, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Bertrand, adjoint au maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie;
Delporte, receveur municipal
Cassel, secrétaire général de l'Office départemental des Mutilés et Victimes de la Guerre;
Coussin, administrateur des Hospices;
Dumoulin, secrétaire administratif de la Bourse du Travail;
L'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de secours aux convalescents nécessiteux des Hôpitaux de Lille;
Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux;



Excusé :

M. Legrand, président de la Fédération Patronale de la Ière Région Economique ;

Assistait également à la réunion : Melle Govin.

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 12 Octobre qui est adopté sans observation, puis il communique à l'Assemblée la liste des dons reçus récemment.

+
+ +

M. Planque donne des indications complémentaires quant au marché passé par le Comité de Ravitaillement en vue de la fourniture de 25.000 paires de galoches pour enfants, aux prix de 19 frs, 23 f 50 et 28 f 50. Il propose que le Comité d'Entr'aide en achète un certain nombre pour le vestiaire.

L'Assemblée donne son accord.

+
+ +

M. le Président pose la question de savoir ce qu'il y a lieu de faire pour les familles qui ont sollicité l'aide du Comité et dont la demande est en instance en attendant le fonctionnement des soupes populaires et les distributions de vêtements.

L'Assemblée décide d'allouer aux cas urgents des secours en argent qui seront remis par M. le Président, après examen approfondi des enquêtes.

+
+ +

M. le Président propose à l'Assemblée d'examiner la suite donnée aux suggestions retenues lors de la dernière réunion:

AVIS A LA PRESSE : Un article est paru dans la Presse.

PRELEVEMENT SUR LES OPERATIONS DU COMITE DE RAVITAILLEMENT.

M. Planque déclare que le régime va être profondément modifié à partir du 28 octobre et que, dès lors, il faut attendre de connaître les conditions dans lesquelles pourra encore fonctionner le Comité de Ravitaillement.

APPEL AUX COMMERCANTS : M.M. BERTRAND et PLANQUE ont reçu M. Daniel Leplat lequel se met à l'entière disposition du Comité d'Entr'aide pour les quêtes à domicile, aux portes des églises et l'organisation de spectacles au Théâtre Sébastopol.

M. le Président propose d'admettre M. Daniel Leplat au sein du Comité Actif d'Entr'aide Sociale. L'Assemblée donne son accord.

APPEL AUX INDUSTRIELS : M. Patrick LE BLAN étant à Paris, Mlle Govin, et M. Bertrand verront d'autres industriels.

COLLECTES SUR LA VOIE PUBLIQUE : Ventes d'insignes : M. le Président donne lecture d'une note de M. le Maire visant les autorisations à obtenir préalablement.

M. HARDY, représentant du Secours National, ayant quitté notre Ville pour Alger, M. le Président se renseignera auprès de Mlle DEWINTER, actuellement chargée du service.

QUETES AUX PORTES DES EGLISES : M. l'Abbé Lanselle a pressenti M. le Chanoine LEHEMBRE. Il s'entendra avec M. Daniel Leplat pour l'organisation de ces quêtes.

COLLECTES DANS LES ECOLES: M. le Président rend compte de l'entrevue qu'il a eue 1° avec M. le Recteur qui a donné son adhésion de principe 2° avec M. l'Inspecteur d'Académie qui lui a fait connaître qu'à la suite de certains abus seules les collectes faites au profit des Pupilles de l'Ecole Publique étaient permises dans les écoles.

M. l'Inspecteur d'Académie a proposé d'étendre l'action et de partager l'argent recueilli, entre les Pupilles de l'Ecole Publique et le Comité d'Entr'Aide Sociale.

M. le Président souligne qu'il a accepté cette offre et il donne lecture d'une lettre qu'il se propose d'adresser au personnel enseignant pour lui demander sa collaboration.

L'Assemblée ratifie.

En ce qui concerne les écoles libres, M. l'Abbé Lanselle souligne qu'il a obtenu l'accord de M. le Chanoine Fernaux.

X
X X

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Moris's, 4 rue du Faisan, qui propose d'organiser, au profit du Comité d'Entr'aide, des concerts avec un prix d'entrée minime.

L'Assemblée décide de transmettre cette requête à M. Daniel Leplat.

X
X X

Séance levée à II heures

L'Assemblée se rend ensuite au Vestiaire du Comité d'Entr'aide où Mlle Govin donne toutes informations utiles quant à l'organisation et au fonctionnement de l'oeuvre.

M. le Président remercie vivement Mlle Govin pour le dévouement qu'elle apporte au Comité d'Entr'aide et aux malheureux.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE

En vue de l'ouverture de la Campagne d'Hiver,
le Comité d'Entr'aide Sociale a tenu plusieurs
réunions.

Au cours du mois d'Octobre, le Comité d'Entr'aide Sociale
a tenu diverses réunions en vue de préparer la campagne d'hiver
destinée à secourir les malheureux.

Notamment, au cours de la dernière séance, où, sous la prési-
dence de M. l'adjoint Bertrand, étaient assemblés M.M. Planque,
secrétaire Général de la Mairie; Delporte, receveur municipal;
Cassel, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés et
Victimes de la Guerre; Cousin, administrateur des Hospices; Dumoulin,
secrétaire administratif de la Bourse du Travail; l'Abbé Lanselle,
secrétaire du Comité de secours aux convalescents nécessiteux des
Hôpitaux de Lille; Turbelin, président de l'Association pour secou-
rir les pauvres honteux; Melle Govin, le Comité a arrêté diverses
mesures susceptibles d'apporter des ressources à l'Oeuvre.

Il a notamment envisagé l'organisation

1° de ventes d'insignes ainsi que de collectes sur la voie
publique, avec le concours des scouts et des élèves de la Société
Municipale de Gymnastique;

2° de quêtes aux portes des églises;

3° d'une souscription publique qui toucherait principalement
les commerçants et les habitants de chaque quartier.

Il a pareillement décidé :

1° de demander chaque semaine une obole minime aux élèves de
toutes les écoles publiques et privées;

2° de solliciter le concours des fonctionnaires des diverses
administrations publiques et privées;

3° que des interventions seraient faites personnellement
auprès des industriels, de certaines autorités et personnalités de
la Ville.

Il a enfin arrêté a) les mesures propres en vue d'assurer la
mise au point et l'application de ses résolutions b) les grandes
lignes de l'action qu'il entend poursuivre afin d'atténuer, l'hiver
prochain, les difficultés que pourraient rencontrer les familles
nombreuses, ainsi que tous ceux qui seront touchés par la maladie ou
la misère.

Le Comité sait que, pour la réalisation de cette oeuvre



d'entr'aide sociale, il peut compter sur les sentiments de solidarité de l'ensemble de la population lilloise.

Il a la certitude que chacun fera son devoir.

Il rappelle que les dons en numéraire doivent être adressés au trésorier du Comité, M. Delporte, soit par versements directs à la Recette municipale, de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 à 15 h., soit par versements au compte chèque-postal N° 1909 Lille. Ceux en nature à M. Planque, secrétaire général de la Mairie de Lille, de 14 à 16 heures.

Il est enfin heureux de publier ci-après une nouvelle liste de dons en argent qui lui sont parvenus récemment. Il se fait un devoir d'adresser ses bien vifs remerciements aux généreux donateurs:

M. Gaston Moreau : 200 frs; E.S. Lille : 100 frs; M. le Directeur des Grands Moulins de Paris : 10.000 frs; M. Planque, secrétaire général, Mairie Lille (9e versement): 100 frs; l'Abbé Lanselle : 20 frs; Turbelin, président de l'Association des Pauvres honteux: 10 frs; M. le Chanoine Détrez : 500 frs; Mme Varlet : 500 frs; Anonyme : 50 frs; M. le Chanoine Détrez, au nom du Comité de ravitaillement : 255 frs; Mme Leprince : 1.000 frs; Sté Anonyme des Etablissements Jules Cocard : 3.000 frs; M. Paul Dehove, Maire de Lille, Septembre 1940 : 100 frs; M. le Professeur Bué : 100 frs; M.M. Dufaux Frères : 5.000 frs; Grands Moulins de Paris (2e versement): 10.000 frs; Fichelle, vétérinaire : 100 frs; Vente de blé dénaturé provenant d'une saisie : 202,50; M. et Mme Bruynooghe (2e versement): 200 frs.

COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 26 Octobre, à dix heures, sous la présidence de M. Paul DEHOVE, maire de Lille.

Etaient présents : M.M. Dehove, maire,
Bertrand, adjoint au maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie,
Delporte, receveur municipal,
Cassel, secrétaire général de l'Office
départemental des Mutilés et
Victimes de la Guerre;
Dumoulin, secrétaire administratif de
la Bourse du Travail;
Leplat, président de la Ligue du Bien
Public;
Turbelin, président de l'Association pour
secourir les pauvres honteux;

Excusés : M.M. l'Abbé Janselle, secrétaire du Comité
de secours aux convalescents né-
cessiteux des Hôpitaux de Lille;
Legrand, président de la Fédération
Patronale de la Ière Région Eco-
nomique.
Cousin, administrateur des Hospices.

Assistaient également à la réunion : Melle Govin, M. Lerouge,
Chef du Service de l'Assistance.

En attendant l'arrivée de M. le Maire, M. Bertrand prend la
présidence.

Ouvrant la séance, M. le Président souhaite la bienvenue à
M. Daniel Leplat qui vient d'être admis au sein du Comité d'Entr'aide.
Il le remercie de vouloir bien consacrer une partie de son activité
pour aider les membres de ce Comité dans l'accomplissement de la tâche
difficile qu'ils ont entreprise.

M. Daniel Leplat assure les membres de l'Assemblée de son entier
dévouement et annonce qu'il va organiser au Théâtre Sébastopol une
série de représentations au profit du Comité d'Entr'aide.

M. le Secrétaire Général de la Mairie sollicitera l'autorisation
de M. le Commissaire de la Ville.

+ + +

M. le Président donne ensuite lecture du procès-verbal de la
réunion du 19 Octobre qui est adopté sans observation.

Il communique en outre la liste des dons en argent parvenus
récemment .

+
+ +

M. le Président rend compte des visites qu'il a, en compagnie de Mlle Govin, faites à plusieurs industriels.

Il donne lecture d'un projet de lettre que Mlle Govin propose d'adresser aux industriels. L'Assemblée donne son accord.

+
+ +

M. le Président fait ensuite connaître le résultat de l'entrevue qu'il a eue avec Mme Vieilledent, Inspectrice des Ecoles Maternelles, qui a promis de s'intéresser au projet de collectes dans les Ecoles.

L'Assemblée prend acte.

+
+ +

Après avoir annoncé que M. Thellier de Poncheville a été désigné pour remplacer M. Hardy comme délégué régional du Secours National, M. le Président donne lecture d'un extrait du Journal Officiel relatif à la loi sur la réorganisation du Secours National.

Il souligne qu'il a l'intention de demander un rendez-vous à M. Thellier de Poncheville en vue de mettre au point le problème des quêtes.

+
+ +

M. le Maire, qui vient d'entrer, s'excuse d'arriver aussi tardivement et prend la présidence.

Il indique ensuite qu'il importe de mettre au point la question du contrôle des distributions de soupe.

Il souligne qu'il est partisan des cartes, soit gratuites, soit payantes, ces dernières étant délivrées tous les mois et payables par semaine et d'avance.

M. Bertrand estime que la vente de tickets serait préférable, ce moyen permettant de contrôler chaque jour le nombre de rations distribuées. D'autre part, il craint que le paiement d'avance provoque des protestations.

Après discussion et observations de M.M. Delporte, Dumoulin, l'Assemblée décide de mettre à l'essai la formule proposée par M. le Maire.

+
+ +

M. le Maire expose ensuite que le Comité d'Entr'Aide aura, dès novembre, à partager son activité en quatre branches:

- 1° Propagande, Récolement des fonds.
- 2° Secours aux prisonniers de guerre.
- 3° Distributions de soupe.
- 4° Vestiaire.

En ce qui concerne les secours aux prisonniers de guerre, il s'agit d'envoyer - après enquête sur la situation de famille des intéressés - des colis de chocolat, biscuits et pain d'épices.

Pour les distributions de soupe qui pourraient commencer le II Novembre, M. le Maire demande que des mesures soient prises pour que les bénéficiaires puissent être servis dans un local couvert.

Enfin, pour ce qui a trait au Vestiaire, M. le Maire insiste pour qu'une sous-section de l'Enfance soit créée.

Tout ceci, conclut M. le Maire, représente une lourde tâche à laquelle les membres du Comité, malgré leur grand dévouement, ne pourront pas suffire. Dans ces conditions, je pense qu'il serait opportun de faire entrer au sein du Comité toutes les bonnes volontés que nous pourrions découvrir.

L'Assemblée donne son accord et charge M. Planque de lui soumettre toutes propositions utiles.

+
+ +

M. le Maire termine en demandant que les enquêtes soient, comme par le passé, effectuées par les Assistantes Sociales qui ont la compétence et les qualités professionnelles désirables pour mener cette tâche à bien.

Il adresse ses remerciements aux membres de l'Assemblée pour le concours dévoué qu'ils lui apportent et lève la séance à 12 heures.

Le Secrétaire:

M. PLANQUE.

COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 26 Octobre, à dix heures, sous la présidence de M. Paul DEHOVE, maire de Lille.



Etaient présents : M.M. Dehove, maire,
Bertrand, adjoint au maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie,
Delporte, receveur municipal,
Cassel, secrétaire général de l'Office
départemental des Mutilés et
Victimes de la Guerre;
Dumoulin, secrétaire administratif de
la Bourse du Travail;
Leplat, président de la Ligue du Bien
Public;
Turbelin, président de l'Association pour
secourir les pauvres honteux;



Excusés : M.M. l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité
de secours aux convalescents né-
cessiteux des Hôpitaux de Lille;
Legrand, président de la Fédération
Patronale de la Ière Région Eco-
nomique.
Cousin, administrateur des Hospices.

Assistaient également à la réunion : Melle Govin, M. Lerouge,
Chef du Service de l'Assistance.

En attendant l'arrivée de M. le Maire, M. Bertrand prend la
présidence.

Ouvrant la séance, M. le Président souhaite la bienvenue à
M. Daniel Leplat qui vient d'être admis au sein du Comité d'Entr'aide.
Il le remercie de vouloir bien consacrer une partie de son activité
pour aider les membres de ce Comité dans l'accomplissement de la tâche
difficile qu'ils ont entreprise.

M. Daniel Leplat assure les membres de l'Assemblée de son entier
dévouement et annonce qu'il va organiser au Théâtre Sébastopol une
série de représentations au profit du Comité d'Entr'aide.

M. le Secrétaire Général de la Mairie sollicitera l'autorisation
de M. le Commissaire de la Ville.

+ + +

M. le Président donne ensuite lecture du procès-verbal de la
réunion du 19 Octobre qui est adopté sans observation.

Il communique en outre la liste des dons en argent parvenus
récemment .

+
+ +

M. le Président rend compte des visites qu'il a, en compagnie de Mlle Govin, faites à plusieurs industriels.

Il donne lecture d'un projet de lettre que Mlle Govin propose d'adresser aux industriels. L'Assemblée donne son accord.

+
+ +

M. le Président fait ensuite connaître le résultat de l'entrevue qu'il a eue avec Mme Vieilledent, Inspectrice des Ecoles Maternelles, qui a promis de s'intéresser au projet de collectes dans les Ecoles.

L'Assemblée prend acte.

+
+ +

Après avoir annoncé que M. Thellier de Poncheville a été désigné pour remplacer M. Hardy comme délégué régional du Secours National, M. le Président donne lecture d'un extrait du Journal Officiel relatif à la loi sur la réorganisation du Secours National.

Il souligne qu'il a l'intention de demander un rendez-vous à M. Thellier de Poncheville en vue de mettre au point le problème des quêtes.

+
+ +

M. le Maire, qui vient d'entrer, s'excuse d'arriver aussi tardivement et prend la présidence.

Il indique ensuite qu'il importe de mettre au point la question du contrôle des distributions de soupe.

Il souligne qu'il est partisan des cartes, soit gratuites, soit payantes, ces dernières étant délivrées tous les mois et payables par semaine et d'avance.

M. Bertrand estime que la vente de tickets serait préférable, ce moyen permettant de contrôler chaque jour le nombre de rations distribuées. D'autre part, il craint que le paiement d'avance provoque des protestations.

Après discussion et observations de M.M. Delporte, Dumoulin, l'Assemblée décide de mettre à l'essai la formule proposée par M. le Maire.

+
+ +

M. le Maire expose ensuite que le Comité d'Entr'Aide aura, dès novembre, à partager son activité en quatre branches:

- 1° Propagande, Récolement des fonds.
- 2° Secours aux prisonniers de guerre.
- 3° Distributions de soupe.
- 4° Vestiaire.

En ce qui concerne les secours aux prisonniers de guerre, il s'agit d'envoyer - après enquête sur la situation de famille des intéressés - des colis de chocolat, biscuits et pain d'épices.

Pour les distributions de soupe qui pourraient commencer le II Novembre, M. le Maire demande que des mesures soient prises pour que les bénéficiaires puissent être servis dans un local couvert.

Enfin, pour ce qui a trait au Vestiaire, M. le Maire insiste pour qu'une sous-section de l'Enfance soit créée.

Tout ceci, conclut M. le Maire, représente une lourde tâche à laquelle les membres du Comité, malgré leur grand dévouement, ne pourront pas suffire. Dans ces conditions, j'é pense qu'il serait opportun de faire entrer au sein du Comité toutes les bonnes volontés que nous pourrions découvrir.

L'Assemblée donne son accord et charge M. Planque de lui soumettre toutes propositions utiles.

+
+ +

M. le Maire termine en demandant que les enquêtes soient, comme par le passé, effectuées par les Assistantes Sociales qui ont la compétence et les qualités professionnelles désirables pour mener cette tâche à bien.

Il adresse ses remerciements aux membres de l'Assemblée pour le concours dévoué qu'ils lui apportent et lève la séance à 12 heures.

Le Secrétaire:

M. PLANQUE.

COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE DE LILLE

PRESIDENT D'HONNEUR - Mr PAUL DEHOVE, MAIRE DE LILLE

PRESIDENT : Mr BERTRAND, Adjoint au MAIRE



OCTOBRE 1940



Lille

Monsieur

Notre population lilloise connaîtra au cours de cet hiver d'immenses misères.

Afin que pas un de nos concitoyens ne souffre trop cruellement, du froid, de la maladie, de la faim, le Comité d'Entr'aide Sociale de notre ville se propose d'organiser des secours adaptés; -il assurera, à partir de Novembre la distribution journalière de 6.000 soupes populaires dans 6 quartiers de la ville.

- il constitue un vestiaire destiné à fournir dès le mois prochain ^{de chaussures} des vêtements chauds et des sous-vêtements ^{à ceux et à ceux qui la misère l'appauvrit}
- il procurera les médicaments d'urgence nécessaire aux personnes privées de ressources, ~~mais non inscrites à l'assistance médicale gratuite et ne bénéficiant pas des assurances sociales.~~

Il s'efforcera de n'omettre aucune vraie détresse, même et surtout si elle se cache. ^{Pour cela de} Ses grosses dépenses doivent être engagées. Pour les couvrir, nous faisons appel à la généreuse collaboration de tous. Nous comptons d'une manière toute particulière sur celle de l'élite des industriels qui habitués à se mesurer aux difficultés et à les vaincre nous aideront avec leur sens pratique des réalités et, nous en sommes assurés, avec tout leur coeur.

Les allocations mensuelles permettront d'établir plus aisément le vaste budget de bienfaisance qu'il faut prévoir.

Les dons en espèces doivent être adressés à Mr le Receveur municipal; les dons en nature très appréciés : laine à tricoter, tissus de laine et de coton, objets fabriqués, à Mr Planque, Secrétaire Général de la Mairie.

Permettez-nous de vous transmettre à l'avance le merci de ceux dont la souffrance sera soulagée grâce à vous et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos très distingués sentiments.

LE PRESIDENT, du Comité actif
Bertrand, adjoint au Maire

le plus durement et par priorité aux enfants

Enfin il prendra des dispositions pour envoyer chaque mois aux personnes lilloises dont les familles sont le plus durement touchées par le malheur un colis contenant du chocolat, de biscuits, du pain d'épices.

*Del 25/10
200
pour 16+20+17
du 11 novembre*

Confectionnés

LOI relative au Secours national



Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu le décret du 19 octobre 1939 relatif à la reconstitution de l'oeuvre du Secours national;

Vu le décret du 29 novembre 1939 relatif aux oeuvres de guerre faisant appel à la générosité publique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er- Le Secours national est placé sous la haute autorité du Maréchal de France, chef de l'Etat français.

Art. 2 - Il complète l'action des pouvoirs publics et coordonne l'action des oeuvres privées dans leur aide aux populations civiles éprouvées par la guerre et ses suites. A cet effet, sur la demande du président du Secours national, quatre chargés de mission à la présidence du conseil peuvent être spécialement désignés et mis à la disposition du Secours national.

Art. 3 - Dans le cadre de la mission du Secours national définie à l'article 2 ci-dessus, et notamment en ce qui concerne l'assistance par le travail, le ravitaillement, le logement, l'habillement, le chauffage, le Secours national; représente les oeuvres privées devant les pouvoirs publics.

Dans la limite des attributions ainsi définies, le Secours national est seul qualifié pour formuler des appels publics à la générosité et recevoir des subventions de l'Etat ou des diverses collectivités publiques.

Les présentes dispositions ne portent pas atteinte aux dispositions de la loi du 6 août 1940.

Art. 4.- Les oeuvres privées qui ne se soumettraient pas aux injonctions faites par le Secours national dans les limites de sa compétence pourront être frappées de l'interdiction de poursuivre leur activité. Cette interdiction sera prononcée par décret en conseil d'Etat.

Art. 5 - Le Secours national pourra déléguer aux oeuvres privées qui ont une spécialité nettement définie et dont la liste limitative sera établie par décret le pouvoir de poursuivre leur mission dans les conditions de leur fonctionnement habituel en liaison directe avec l'autorité publique.

Art. 6 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi d'Etat.

Fait à Vichy, le 4 octobre 1940

Suivent les signatures

PH PETAIN

PRESIDENCE du CONSEIL

Décret relatif à la reconstitution de l'oeuvre du
"Secours national"

RAPPORT

au Président de la République Française

PARIS le 19 Octobre 1939

Monsieur le Président,

Les mesures à prendre pour venir en aide matériellement et moralement aux populations civiles éprouvées par la guerre représentent à l'heure actuelle l'une des préoccupations essentielles du Gouvernement.

L'action des pouvoirs publics doit être à cet égard très utilement secondée et complétée par celle des oeuvres et des initiatives privées qui s'offrent de toutes parts à participer au soulagement des misères nées de la guerre.

Mais il est essentiel que de semblables initiatives soient guidées et coordonnées afin d'éviter la dispersion des efforts et d'assurer l'équitable répartition des ressources.

Une semblable pensée avait provoqué en 1914 la création d'un comité du "Secours national" composé des représentants de tous les groupements nationaux et de toutes les forces sociales de la France. L'oeuvre du "Secours national" reconnue comme établissement d'utilité publique par un décret du 29 septembre 1925 a recueilli, de 1914 à 1918, des sommes importantes et de nombreux dons en nature. Elle les a répartis, soit au moyen de subventions allouées à diverses associations charitables et oeuvres d'utilité sociale, soit au moyen de prêts sans intérêt consentis à ces mêmes oeuvres, soit enfin, dans des cas exceptionnels, par voie d'allocations individuelles. Son intervention a permis notamment de soutenir un grand nombre d'ouvrages, d'ateliers professionnels, de cantines populaires, d'oeuvres de protection maternelle et infantile, de procurer des secours aux écrivains, artistes, professeurs privés dont les ressources ont été momentanément taries par la guerre.

Il paraît actuellement nécessaire de donner une consécration nouvelle à l'oeuvre du "Secours national", de fixer par de nouveaux statuts les règles de son fonctionnement, d'étendre davantage son rôle vis-à-vis des autres oeuvres privées, de préciser enfin que le "Secours national" devra être représenté dans les divers commissions et organismes officiels de secours et d'entr'aide sociale.

Tel est l'objet du présent décret que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de notre respectueux dévouement.

Le ministre de l'Intérieur
Albert SARRAUT

Le président du conseil, ministre de la
défense nationale et de la guerre et des
affaires étrangères,
Edouard DALADIER



Le Président de la République française,

Sur le rapport du président du conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre et des affaires étrangères, et du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 19 Mars 1939, accordant au Gouvernement des pouvoirs spéciaux;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Article 1er. - L'oeuvre du Secours national, fondée en août 1914 en vue de venir en aide aux populations civiles éprouvées par la guerre, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 29 septembre 1915, est reconstituée sous le haut patronage du Président de la République et du président du conseil.

Article 2. - Le secours national est réorganisé dans les conditions fixées aux statuts annexés au présent décret, qui sont approuvés, et qui remplacent les statuts joints au décret du 29 Septembre 1915.

Article 3. - Le Secours national est représenté dans les commissions et organismes officiels de secours et d'entr'aide sociale de guerre, déjà existants ou à créer, à Paris et dans les départements.

Article 4. - Le président du conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre et des affaires étrangères, et le ministre de l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera soumis à la ratification des Chambres, conformément aux dispositions de la loi du 19 Mars 1939 et publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris le 19 Octobre 1939

Albert LEBRUN

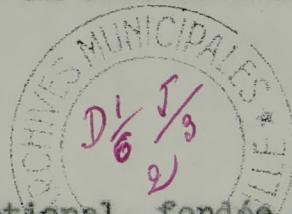
Par le Président de la République:

Le président du conseil, ministre
de la défense nationale et de la guerre
et des affaires étrangères,

Edouard DALADIER

Le Ministre de l'Intérieur,

Albert SARRAUT



Reunions ds

2	no5embre	1940
9	no5embre	1940
16	no5embre	1940



COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 2 novembre, à dix heures, sous la présidence de M. Bertrand, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Bertrand, adjoint au Maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie;
Delporte, receveur municipal;
Dumoulin, secrétaire administratif de la Bourse du Travail;
l'abbé Lanselle, secrétaire du Comité de secours aux convalescents nécessiteux des Hôpitaux de Lille;
Leplat, président de la Ligue du Bien Public;
Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux;

Excusés: M.M. Cassel, secrétaire général de l'Office départemental des Mutilés et Victimes de la Guerre;
Cousin, administrateur des Hospices;
Legrand, président de la Fédération Patronale de la Ière Région Economique.

Assistaient également à la réunion: Mlle Govin, M. Lerouge, Chef du Service de l'Assistance.

En ouvrant la séance, M. le Président rend compte des visites qu'il a faites, en compagnie de Mlle Govin, à plusieurs industriels, visites qui rapportent à l'oeuvre des sommes importantes. Puis, il donne lecture de lettres d'instituteurs et d'institutrices qui s'inscrivent pour des souscriptions mensuelles.

M. le Président annonce ensuite qu'il n'a pu rencontrer M. Thellier de Poncheville mais que ce dernier lui a fait connaître que, dès sa rentrée à Lille, il viendrait lui rendre visite afin de mettre au point la question du rattachement du Comité d'Entr'Aide au Secours National.

L'Assemblée prend acte.

+
+ +

M. l'Abbé Lanselle donne lecture d'une lettre de M. le Chanoine, Directeur des Ecoles Libres, faisant connaître la participation des élèves des dites écoles.

+
+ +

Sur proposition de M. le Président, l'Assemblée décide d'examiner diverses suggestions de Mlle Govin:

Achat de galoches : M. Planque posera la question au Comité de Ravitaillement.

Ouverture du Vestiaire : L'Assemblée décide d'ouvrir le Vestiaire à compter du 15 Novembre.

Objets saisis : M. le Maire ayant donné son accord, les dits objets seront remis au Vestiaire.

M. Planque demande, d'autre part, à Mlle Govin de vouloir bien établir un relevé des sommes dépensées pour achats de vêtements ou autres faits pour le compte du Vestiaire.

X
X X

M. Planque annonce que la Maison Delespaul Havez consent à livrer, pour la confection de colis aux prisonniers de guerre, des biscuits, pain d'épices, chocolats, à des prix intéressants.

Chaque colis pèsera 1 kilog et comprendra : 16 biscuits, 1 barre de pain d'épices, 1 plaque de chocolat.

L'Assemblée prend acte.

X
X X

Le Comité, sur intervention de M. Paul Leplat, décide que la souscription chez les commerçants de la Ville commencera, dès le lundi 4 Novembre; 5 % de la recette seront remis aux collecteurs.

M. Leplat donne également quelques informations touchant la représentation théâtrale qui doit avoir lieu, Théâtre Sébastopol, le 10 Novembre, au profit du Comité d'Entr'aide.

Séance levée à onze heures trente.

Le Secrétaire :

M. PLANQUE



Décret relatif aux oeuvres de guerre faisant appel
à la générosité publique



Le Président de la République française,

Sur le rapport du président du conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre et des affaires étrangères, du ministre de l'intérieur, du ministre des anciens combattants et pensionnés, du ministre de la marine et du ministre de l'air,

Vu la loi du 1er Juillet 1901 sur les associations;

Vu la loi du 30 Mai 1916 relative aux oeuvres qui font appel à la générosité publique;

Vu la loi du 14 Janvier 1933 relative à la surveillance des établissements de bienfaisance privés, modifiée par le décret du 17 Juin 1938;

Vu le décret du 19 Avril 1934 relatif à la constitution de l'office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation;

Vu le décret du 19 octobre 1939 portant reconstitution du "Secours national";

Vu le décret du 27 Octobre 1939 déclarant d'utilité publique l'association pour le développement des oeuvres d'entraide dans l'armée;

Vu la loi du 19 mars 1939 accordant au Gouvernement des pouvoirs spéciaux;

Le conseil des ministres entendu;

Décète :

Art.1er.- Sont soumises aux dispositions du présent décret :

1° Toute association ou fondation françaises ou étrangères reconnue ou non d'utilité publique, et créée antérieurement à la guerre actuelle ou à l'occasion de celle-ci, qui a pour but principal ou accessoire de soulager les souffrances causées par la guerre, et qui fait appel, pour cet objet, à d'autres ressources que celles prévues par l'article 6 de la loi du 1er Juillet 1901, sous quelque forme que ce soit;

2° Toute personne physique ou morale de nationalité française ou étrangère, qui recueille de façon habituelle, sous quelque forme que ce soit, des fonds pour le même objet.

TITRE Ier

Autorisation

Art.2.- Toute personne physique ou morale, toute association ou fondation, de nationalité française ou étrangère, se proposant de faire appel à la générosité publique, est tenue d'en demander préalablement l'autorisation.

La demande est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et, à Paris, à la préfecture de police.

Il en est donné récépissé.

Art.3.- La demande d'autorisation doit être accompagnée :

1° D'une déclaration indiquant l'objet de l'oeuvre entreprise, le siège de son activité et les ressources propres dont elle peut disposer;

2° Si l'oeuvre doit venir en aide à la population civile, d'une demande d'adhésion au Secours national, comportant engagement d'observer, en ce qui concerne, notamment, l'emploi et la répartition des fonds, les directions générales données par le Secours national en vue d'assurer la coordination de l'activité des oeuvres de guerre;

3° Si l'oeuvre doit venir en aide aux militaires et marins sous les drapeaux, d'un engagement de se conformer aux instructions éventuelles du ministre militaire intéressé;

4° Si l'oeuvre a pour objet de venir en aide aux anciens combattants, aux invalides, veuves, orphelins, ascendants de guerre ou victimes civiles de la guerre, d'un engagement d'observer, en ce qui concerne, notamment, l'emploi et la répartition des fonds affectés à cet objet, les directions générales données par le ministre des anciens combattants et pensionnés, président de l'office des mutilés combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation.

Art.4.- Lorsque la demande d'autorisation est présentée par une association ou une fondation, ou par toute autre personne morale la demande d'autorisation doit, en outre, être accompagnée des statuts.

Ceux-ci doivent reproduire les dispositions types fixées par arrêté du président du conseil et des ministres compétents visés à l'article 3, en vue de préciser les conditions dans lesquelles les oeuvres dont il s'agit se conformeront aux directions générales prévues par cet article.

Les simplifications à apporter à la procédure applicable à la modification des statuts sont déterminées, s'il y a lieu, par un décret revêtu des mêmes contreseings.

Art.5.- Les engagements souscrits ou les statuts déposés doivent en outre, stipuler que les ressources recueillies doivent être intégralement employées à l'objet visé dans la déclaration et que les personnes agissant à titre individuel ou en qualité de membre ou de représentant d'une oeuvre collective n'ont droit à aucune rémunération à raison de l'exercice de leur activité dans cette oeuvre.

Art.6.- Les demandes sont examinées par une commission départementale de contrôle des oeuvres de guerre, constituée par le préfet.

Art.7.è Cette commission comprend, dans chaque département :

1° Le préfet ou son représentant, président;

2° Un délégué du ministre de la défense nationale et de la guerre;

3° Un délégué du ministre de la justice;

4° Un délégué du ministre des finances;

- 52- Un délégué du ministre de la santé publique;
- 6°- Un délégué du ministre des anciens combattants et pensionnés;
- 7°- Un délégué du ministre de la marine dans les départements où il existe un préfet maritime, un commandant de la marine ou un établissement de la marine hors des ports;
- 8°- Un délégué du ministre de l'air;
- 9°- Deux représentants d'oeuvres de bienfaisance opérant dans le département, choisis parmi les membres élus du conseil départemental d'assistance publique et privée;
- 10°- Un représentant du Secours national.

Art. 8 - Dans le département de la Seine, la commission comprend:

- 1°- Un membre du conseil d'Etat, président, désigné par le garde des sceaux, ministre de la justice;
- 2°- Un délégué du ministre de l'intérieur;
- 3°- Un délégué du ministre de la défense nationale et de la guerre;
- 4°- Un délégué du ministre de la marine;
- 5°- Un délégué du ministre de l'air;
- 6°- Un délégué du ministre de la justice;
- 7°- Un délégué du ministre des finances;
- 8°- Un délégué du ministre de la santé publique;
- 9°- Un délégué du ministre des anciens combattants et pensionnés;
- 10°- Un représentant du préfet de la Seine;
- 11°- Un représentant de l'office national des anciens combattants, mutilés, victimes de la guerre et pupilles de la nation;
- 12°- Deux représentants des oeuvres de bienfaisance reconnues d'utilité publique ayant leur siège à Paris et adhérentes au Secours national, choisis parmi les membres élus du conseil départemental d'assistance publique et privée.;
- 13°- Deux représentants du Secours national.

Art. 9.- La commission, après avoir examiné le dossier et fait procéder, s'il y a lieu, à une enquête, propose au ministre de l'intérieur d'accorder ou de refuser l'autorisation.

Cette autorisation peut être subordonnée à une modification des statuts.

La décision du ministre de l'intérieur est prise après avis du Secours national ou du ministre compétent visé à l'article 3.

Art. 10- Les oeuvres déjà existantes, même celles qui ont pu antérieurement fonctionner sous le régime de la loi du 30 mai 1916, sont également tenues de demander l'autorisation de faire appel à la générosité publique dans le délai d'un mois à partir de la publication du présent décret.

Toutefois, le récépissé prévu à l'article 2 leur tient lieu d'autorisation provisoire jusqu'à qu'il ait été statué sur leur demande, à la condition qu'elles se conforment immédiatement aux engagements joints à cette demande, visés par l'article 3.

Art. II - Toute modification à l'objet de l'oeuvre ou à ses statuts doit être préalablement soumise, pour le maintien de l'autorisation demandée, à la commission départementale de contrôle dans les formes prévues ci-dessus, et ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du ministre de l'intérieur donnée dans les mêmes conditions que l'autorisation prévue à l'article 9.

Art. I2 - Les oeuvres autorisées en vertu du présent décret ne pourront faire appel à la générosité publique par voie de quêtes, collectes, vente d'insignes, de vignettes, de fleurs, de billets de loterie, sur la voie publique ou dans les lieux ouverts à la circulation ou au stationnement du public, sans une autorisation spéciale conférée, dans chaque cas particulier, par arrêté du ministre de l'intérieur, après avis du Secours national ou du ministre compétent visé à l'article 3.

Art. I3- Tout organisateur bénéficiant de l'autorisation conférée par l'article précédent doit munir les personnes chargées des quêtes, collectes ou ventes, d'une carte portant le nom et l'adresse du quêteur ainsi que la date de l'arrêté d'autorisation. Cette carte signée par l'organisateur et par le titulaire sera portée ostensiblement.

Art. I4 - Dans un délai d'un mois à compter du dernier jour où s'est effectué l'appel à la générosité publique, le bénéficiaire de l'autorisation prévue à l'article I2 est tenu de produire, à la préfecture, un état indiquant le montant des sommes recueillies, le détail des frais d'organisation et la justification de l'emploi effectif ou éventuel du produit net de l'opération.

TITRE II - CONTROLE.

Art. I5- La commission départementale instituée par l'article 6 peut faire procéder à l'inspection du fonctionnement des oeuvres, individuelles ou collectives, régies par le présent décret, soit par l'un de ses membres, soit par toute autre personne qualifiée.

Ces oeuvres sont, en outre, soumises au contrôle du ministre de l'intérieur qui peut, en à cet effet, faire appel aux services de contrôle des divers départements ministériels, après accord avec le ministre dont ils relèvent.

Art. I6- Les personnes physiques et morales, associations ou fondations soumises au présent décret doivent tenir, jour par jour, une comptabilité de leurs recettes et de leurs dépenses, dans les conditions fixées par un arrêté du ministre de l'intérieur.

Art. I7- En cas de dissolution volontaire d'une oeuvre régie par le présent décret, la dévolution des biens doit être soumise à l'homologation du ministre de l'intérieur, après consultation de la commission départementale, et après avis du Secours national ou du ministre compétent, visé à l'article 3.

TITRE III- SANCTIONS.

Art/ I8- Toute oeuvre individuelle ou collective qui après une mise en demeure de se soumettre aux prescriptions du présent décret, persiste à y contrevenir, peut, après les avis prévus à l'article 9, se voir retirer l'autorisation, par décision du ministre de l'intérieur.

Toutefois, en cas d'urgence, le ministre de l'intérieur peut prononcer la suspension immédiate de l'autorisation jusqu'à décision définitive, sans formalités préalable.

Art. 19.- Toute oeuvre individuelle ou collective qui fonctionne sans avoir demandé l'autorisation dans les conditions fixées ci-dessus ou au mépris d'un refus ou d'un retrait d'autorisation, peut être supprimée ou dissoute par le tribunal civil à la requête du procureur de la République.

Les fonds recueillis sont saisis et dévolus conformément aux statuts. A défaut de dispositions statutaires, ils sont répartis par le tribunal entre les oeuvres de guerre autorisées du département.

Art. 20.- En cas d'infractions aux dispositions du présent décret, les fondateurs, directeurs ou administrateurs d'une oeuvre soumise à ces dispositions, sont passibles d'un emprisonnement de quinze jours à trois mois et d'une amende de 1.000 à 5.000 frs ou de l'une de ces deux peines seulement.

En cas de récidive, ces peines peuvent être portées jusqu'au double.

La suppression ou la dissolution de l'oeuvre peut être prononcée par le tribunal saisi de la poursuite.

Les fonds recueillis sont saisis et dévolus ou répartis par ce dernier, conformément à l'article 16.

TITRE IV

COORDINATION

Art. 21.- Une commission de coordination siégeant auprès de la présidence du conseil est chargée :

1°- D'étudier et de proposer toutes mesures générales communes à l'ensemble des oeuvres de guerre ou à certaines catégories d'entre elles et susceptibles de rendre leur action plus efficace;

2°- D'organiser la liaison de ces oeuvres avec les services et établissements publics concourant au soulagement des souffrances causées par la guerre;

3°- De donner un avis sur toutes les questions sur lesquelles elle est consultée par le président du conseil.

Art. 22.- Cette commission comprend :

1°- Un délégué de la présidence du conseil, président;

2°- Deux délégués du ministre de l'intérieur;

3°- Un délégué du ministre de la défense nationale et de la guerre;

4°- Un délégué du ministre de la marine;

5°- Un délégué du ministre de l'air;

6°- Un délégué du ministre des colonies;

7°- Un délégué du ministre de la santé publique;

8°- Un délégué du ministre des anciens combattants et pensionnés;

9°- Un délégué du ministre des finances;

10°- Deux représentants du Secours national;

11°- Un représentant de l'office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation;

12°- Un représentant du comité de la Reconnaissance française.

Les membres de la commission sont nommés par le président du conseil.

Art. 23.- La loi du 30 Mai 1916 est abrogée ainsi que toutes dispositions contraires à celles du présent décret.

Art. 24.- Le président du conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre et des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre des anciens combattants et pensionnés, le ministre de la marine et le ministre de l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera soumis à la ratification des Chambres, conformément à la loi du 19 Mars 1939.

Fait à Paris, le 29 Novembre 1939

(signé) Albert LEBRUN

Par le Président de la République :

Le président du conseil, ministre de la
défense nationale et de la guerre et
des affaires étrangères

(signé) Edouard DALADIER

Le ministre de l'intérieur

(signé) Albert SARRAUT

Le ministre des anciens combattants
et pensionnés

(signé) René BESSE

Le ministre de la marine

(signé) C. CAMPINCHI

Le ministre de l'air

(signé) GUY LA CHAMBRE

PAUL LE BLAN & FILS

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE

LEBLAN TRÉVISE-LILLE

R.C. LILLE 716

1. Rue de Crévisse

Lille, le 31 Octobre 1934.



Monsieur Paul DEHOVE

MAIRE DE LILLE

Président du COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE

LILLE

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à la visite qu'ont faite récemment à notre Sieur Jean LE BLAN, Mesdemoiselles GOVIN et CHARRONDIERE, en faveur du COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE, que vous avez créé, et que vous présidez, nous avons le plaisir de vous informer que nous assurerons, pendant cinq mois à cette oeuvre, une somme mensuelle de 10.000 Francs .

Veillez trouver ci-inclus notre premier versement de 10.000 Francs pour Novembre .

En vous remerciant infiniment du dévouement inlassable dont vous faites preuve pour notre population lilloise, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les plus distingués .

Paul Leblan et Fils



COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LILLE

Président d'Honneur : M. Paul DEHOVE, Maire de Lille,
Président Actif : M. BERTRAND, adjoint au Maire.

LISTE de SOUSCRIPTION

M. Pierre THIRIEZ, Président de la Chambre de Commerce	5.000 frs
M. A. (2è versement)	10.000 "
M. BEDET, Brasserie Lorraine, I place de Strasbourg	10.000 "
M. Frédéric DESCAMPS, 7 suqare Dutilleul	500 "
M. Joseph MAES, Brasseur, 65 rue de la Louvière	2.500."
M. Maurice GROS, 4I rue Nationale	500 "
Grands Moulins de Paris	20.000 "
M.M. DUFAUX Frères	5.000 "
Société Anonyme des Ets Jules COCARD	3.000 "
M. Paul DEHOVE, Maire de Lille, versement mensuel	100 "
M. PLANQUE, Secrétaire Général de la Mairie de Lille, 9è versement mensuel	100 "
<i>Mme Couvreur. Pohe versement mensuel</i>	<i>100</i>
M. Etienne DUJARDIN, 94, boulevard Vauban, LILLE pendant 6 mois	100 "

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 9 Novembre, à dix heures, sous la présidence de M. Bertrand, adjoint au maire.

Etaient présents : MM. Bertrand, adjoint au maire,
Planque, secrétaire général de la mairie,
Delporte, receveur municipal,
Dumoulin, secrétaire administratif de la
Bourse du Travail,
Cousin, administrateur des Hospices,
Cassel, secrétaire général de l'Office
départemental des Mutilés et
Victimes de la Guerre,
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de
secours aux convalescents néces-
siteux des Hôpitaux de Lille,
Leplat, président de la Ligue du Bien
Public,
Turbelin, président de l'Association pour
secourir les pauvres honteux,

excusé : M. Legrand, président de la Fédération Patro-
nale de la Ière Région Economi-
que.

Assistaient également à la réunion : Melle Gavin, M. Lerouge,
Chef du Service Municipal d'Assistance.

M. le Président, en ouvrant la séance, donne lecture du procès-
verbal de la réunion du 2 Novembre, qui est adopté sans observation.
Puis il donne connaissance à l'Assemblée de la liste des dons qui
sont parvenus récemment. Il souligne le beau résultat de la quête fai-
te le jour de la Toussaint, par les jeunes filles de la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique.

D'autre part, M. Planque fait connaître qu'il a entretenu M.
Hermez de la participation éventuelle des Directeurs de salles de
spectacles. M. Hermez a promis d'intervenir auprès de ses confrères.

+
+ +

Sur intervention de M. le Président, M. Planque donne des infor-
mations quant à la composition des colis qui seront envoyés, si possi-
ble tous les mois, aux prisonniers de guerre lillois dont les familles
touchent les secours de chômage, les allocations militaires, etc...

Chaque colis contiendra :

I plaque de 250 grs de chocolat,
I paquet de 15 biscuits
I barre de pain d'épices

Le coût de chaque colis - emballage compris - s'élèvera à environ 15 frs.

M. Planque estime que ces colis pourraient être cédés, moyennant la somme de 20 frs, aux familles ne rentrant pas dans la catégorie des secourus et qui désireraient envoyer quelques douceurs à leurs prisonniers.

L'Assemblée se range à cet avis, M. Delporte ayant toutefois souligné que certaines familles non secourues, les bénéficiaires de délé-gation de solde notamment, se trouvent parfois dans une situation pé-nible.

+
+ +

M. Planque fait connaître que le Comité de Ravitaillement a décidé de réserver au Comité d'Entr'aide les premiers arrivages de chaussures en cuir à semelles de bois.

D'autre part, la Caisse des Ecoles dispose encore d'un certain nombre de chaussures. Cet organisme les distribuera et fera tenir la liste des bénéficiaires au Comité d'Entr'aide afin d'éviter les doubles emplois.

L'Assemblée prend acte.

+
+ +

M. le Président, après avoir signalé qu'il n'a pas encore rencontré M. Thellier de Poncheville, donne lecture d'une consultation de M. le Doyen Duez quant aux quêtes susceptibles d'être organisées par le Comité d'Entr'aide. Il ressort de cette consultation que le dit Comité est entièrement libre de collecter sur la voie publique, sans avoir à solliciter préalablement l'autorisation de l'Autorité Supérieure.

L'Assemblée prend acte.

+
+ +

Sur intervention de M. le Président, M. Leplat donne des informations quant 1° au résultat des collectes effectuées chez les commerçants 2° à l'organisation d'un spectacle, Théâtre Sébastopol, le dimanche 10.

A ce propos, M. Leplat communique à l'Assemblée le texte de l'invitation qu'il a adressée à Mme Carles, la réponse qu'il a reçue.

L'Assemblée prend acte.

+
+ +

M. le Président rend compte d'une demande qui lui a été présentée par Soeur Marie du Service d'Entr'aide Sociale, à propos de 40 bénédictines, évacuées de Blandain, qui seraient désireuses d'obtenir des couvertures et des subsides.

L'Assemblée estime qu'il appartient à Mme Carles d'aider, le cas échéant, ces sinistrées qui n'habitaient pas notre Ville.

Séance levée à II heures 30.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE.



Le Maire de Lille, soussigné, certifie que la
totalité de la recette effectuée lors d'une représenta-
tion qui a été donnée le dimanche 10 Novembre, Théâtre
Sébastopol, par la Ligue du Bien Public, a été versée,
déduction faite des frais, à la Caisse du Comité d'En-
tr'aide Sociale de la Ville de Lille.

Hôtel de Ville, le 14 Novembre 1940.

Le Maire de Lille,



LILLE, LE 9 novembre 1940

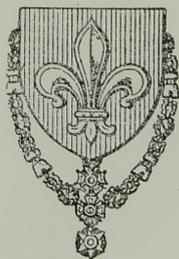


COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE

Situation de caisse

RECETTES	331.598.80
DEPENSES	129.851.05

	201.747.75
	=====



COMITÉ D'ENTR'AIDE SOCIALE de la Ville de Lille

Siège Social : **Hôtel de Ville**

Lille le 28 Octobre 1940

Comité de Patronage

M. le Préfet du Nord
M. le Général
Commandant la 1^{ère} Région militaire
M. le Consul de l'Empire Britannique
M. le Consul de Pologne

≡

Comité d'Honneur

M. Charles SAINT-VENANT
Député-Maire
M. Pierre THIRIEZ
Président de la Chambre de Commerce de Lille
Son Éminence le Cardinal LIÉNART
M. le Grand Rabbïn BERMAN
M. le Pasteur BOSC
M. HARDY
Recteur de l'Académie
M. LAMBRET
Vice-Président de la Commission des Hospices
M. BUÉ
Vice-Président de la Commission du Bureau de Bienfaisance
M. BLANC
Trésorier-Payeur Général
M. le Directeur de la Banque de France
M. le Président de la Caisse d'Épargne
M. le Directeur du Journal "L'Écho"
M. le Directeur du Journal "Le Réveil"
M. le Directeur du Journal "La Dépêche"
M. le Directeur du Journal "La Croix"

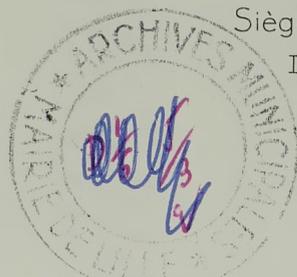
≡

Comité Actif

PRÉSIDENT : M. BERTRAND
Adjoint au Maire
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. PLANQUE
Secrétaire-Général de la Mairie
TRÉSORIER : M. DELPORTE
Receveur Municipal

Membres :

M. COUSIN
Administrateur des Hospices
M. LEGRAND
Président de la Fédération Patronale de la 1^{ère} Région
Économique
M. GUILLOTON
Secrétaire de l'Union Locale des Syndicats Ouvriers
M. CASSEL
Secrétaire Général de l'Office Départemental des
Mutilés et Victimes de la Guerre
M. TURBELIN
Président de l'Association pour secourir les pauvres
honteux
M. l'Abbé LANSELLE
Secrétaire du Comité de Secours aux convalescents
nécessiteux des Hôpitaux de Lille



Monsieur,

Notre population lilloise connaîtra au cours de cet hiver d'immenses misères .

Afin que pas un de nos concitoyens ne souffre trop cruellement du froid, de la maladie, de la faim, le Comité d'Entr'Aide Sociale de notre ville se propose d'organiser des secours adaptés; il assurera, à partir du II Novembre la distribution journalière de 6.000 soupes populaires, dans 6 quartiers de la Ville; il constitue un vestiaire destiné à fournir, dès le mois prochain des chaussures, des vêtements chauds et des sous-vêtements à celles et à ceux sur qui la misère s'appesentira le plus durement, et par priorité aux enfants ;

il procurera des médicaments d'urgente nécessité aux personnes privées de ressources . Il s'efforcera de n'omettre aucune vraie détresse, même et surtout si elle se cache .

Enfin, il prendra des dispositions pour envoyer chaque mois aux prisonniers lillois, dont les familles sont le plus durement touchées par le malheur, un colis contenant du chocolat, des biscuits, du pain d'épices .

Pour cela, de grosses dépenses doivent être engagées. Pour les couvrir, nous faisons appel à la généreuse collaboration de tous. Nous comptons d'une manière toute particulière sur celle de l'élite des industriels qui, habitués à se mesurer aux difficultés et à les vaincre, nous aideront avec leurs sens pratique des réalités et, nous en sommes assurés, avec tout leur coeur .

Des allocations mensuelles permettraient d'établir plus aisément le vaste budget de bienfaisance qu'il faut prévoir .

Les dons en espèces doivent être adressés à M. DELPORTE, Receveur municipal; les dons en nature, très appréciés: laine à tricoter, tissus de laine et de coton, objets confectionnés, à M. PLANQUE, Secrétaire général de la Mairie .

Permettez-nous de vous transmettre à l'avance le merci de ceux dont la souffrance sera soulagée grâce à vous et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos très distingués sentiments .

Le Président du Comité Actif,
BERTRAND,
Adjoint au Maire,

Toute la Correspondance doit-être adressée à
M. le Président du Comité Actif : Hôtel de Ville.

100 000
10/1/92

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE de la VILLE de LILLE

Souscriptions



M. Pierre THIRIEZ, Président de la Chambre de Commerce	5.000
M. DEBET, Brasserie Lorraine, Place de Strasbourg I	10.000
M. Frédéric DESCAMPS, 7 Square Dutilleul	500
M. A. Lille	10.000
M. Joseph MAES, brasseur, rue de la Louvière 65	2.500
M. Maurice GROS, 41 rue Nationale	500
Grands Moulins de Paris	20.000
Mme LEPRINCE	1.000
Société Anonyme Etablissements Jules Cocard	3.000
M.M. DUFAUX FRERES	5.000
M. Paul DEHOVE, Maire de Lille, versement mensuel	100
M. PLANQUE, Secrétaire Général de la Mairie, 9ème versement mensuel	100

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'Aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 16 Novembre à dix heures, sous la présidence de M. Bertrand, adjoint au Maire.

Etaient présents: MM. Bertrand, adjoint au maire

Planque, secrétaire général de la Mairie

Delporte, receveur municipal

Dumoulin, secrétaire administratif de la Bourse du Travail

Cassel, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés et Victimes de la Guerre;

l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de secours aux convalescents nécessiteux des Hôpitaux de Lille;

Leplat, président de la Ligue du Bien Public;

Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux;

Mlle Govin;

excusés : MM. Cousin, administrateur des Hospices

Legrand, président de la Fédération Patronale de la Ière Région Economique

Assistait également à la réunion : M. Lerouge, Chef du Service Municipal d'Assistance.

M. le Président, en ouvrant la séance, donne lecture du procès verbal de la réunion du 9 Novembre, qui est adopté sans observation. Puis il donne connaissance à l'Assemblée de la liste des dons qui sont parvenus récemment.

+
+ +

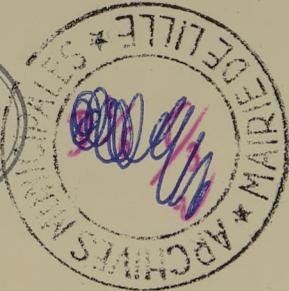
Sur intervention de M. le Président, M. Delporte donne des informations quant à la date du paiement des secours de chômage et, à ce propos, M. le Président communique à l'Assemblée les instructions qui ont été données pour l'établissement des cartes de soupes populaires. Il indique, notamment, que la vente de ces cartes s'effectuera dans les dispensaires de Bureau de Bienfaisance.

+
+ +

M. l'Abbé Lanselle s'étonne de ce que les ascendants ne soient comptés pour la répartition des rations de soupe.

L'Assemblée retient cette observation qui sera examinée ultérieurement.

+
+ +



M. Dumoulin demande si les bénéficiaires d'un certain nombre de rations de soupe pourront acheter des rations supplémentaires, proportionnellement au nombre de personnes composant la famille.

Sur la réponse négative de M. le Président qui souligne qu'il s'agit d'une mesure provisoire prise à titre d'essai, M. Dumoulin élève la plus vive protestation contre cette décision.

Après un débat auquel prennent part tous les membres de l'Assemblée, le Comité I° émet le vœu qu'il soit permis aux familles bénéficiaires de soupes de parfaire, moyennant paiement, le nombre de rations qui leur sont nécessaires; 2° donne mandat à M. le Président de voir M. le Maire pour la mise au point de cette question.

+
+ +

M. le Président rend compte d'un entretien qu'il a eu avec M. Thellier de Poncheville, représentant du Secours National.

M. Bertrand lui ayant fait connaître les buts du Comité d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille, M. Thellier de Poncheville a souligné que le Secours National n'avait nullement l'intention d'encaisser les recettes des oeuvres privées, mais qu'au contraire, il a mission de les aider.

Quant à la question des quêtes effectuées par le Comité d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille - qui est une oeuvre sinon municipale, du moins comprenant des fonctionnaires contrôlés par l'autorité supérieure - M. Thellier de Poncheville n'a pu fournir aucune précision et a promis de s'informer auprès de l'autorité compétente.

M. Cassel donne, à ce propos, des informations complémentaires et annonce que, de son côté, il réunit une documentation qu'il communiquera à ses collègues.

L'Assemblée prend acte.

+
+ +

Sur intervention de M. le Président, M. Leplat fait connaître les résultats de la représentation qui a eu lieu, le 10 Novembre, Théâtre Sébastopol.

Le bénéfice net qui sera versé au Comité d'Entr'aide Sociale s'élève à la somme de 8.281 Frs 85.

L'Assemblée adresse ses félicitations unanimes à M. Leplat pour ce beau succès.

Après avoir examiné divers problèmes intéressant l'organisation des autres représentations théâtrales, M. le Président lève la séance à II H 30.

Le Secrétaire,
M. PIANQUE.

Reunion du 30 novembre 1940

COMITE D'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 30 Novembre, à dix heures, sous la présidence de M. Bertrand, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Bertrand, adjoint au maire;
Leplat, président de la Ligue du Bien Public;
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de secours aux convalescents nécessiteux des Hôpitaux de Lille;
Mlle Govin;



excusés : M.M. Planque, secrétaire général de la Mairie;
Delporte, receveur municipal;
Dumoulin, secrétaire administratif de la Bourse du Travail;
Cassel, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés et Victimes de la Guerre;
Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux;
Cousin, administrateur des Hospices;
Legrand, président de la Fédération Patronale de la Ière Région Economique.



Assistait également à la réunion : M. Lerouge, chef du Service Municipal d'Assistance.

+
+ +

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 23 Novembre qui est adopté sans observation, puis il communique à l'Assemblée la liste des dons en argent reçus récemment.

+
+ +

M. le Président fait connaître qu'à ce jour 1.247 rations de soupe, gratuites et payantes, ont été demandées.

Il signale qu'il a posé à M. le Maire la question de l'attribution des secours d'urgence à des familles particulièrement nécessiteuses. Il estime que, dans certains cas, des subsides ou des secours en nature pourraient être attribués avant de connaître le résultat des enquêtes. Si ce résultat est satisfaisant, les secours seraient continués, sinon ils seraient suspendus immédiatement. Cette façon de procéder permettrait de soulager, dans le plus bref délai, des misères qui appellent une aide urgente.

L'Assemblée se range à cet avis et prend acte d'une note de M. le Maire que lui communique M. le Président.

+
+ +

M. le Président signale que le Directeur du Centre d'Accueil, sis rue Gustave Delory demande à bénéficier, comme antérieurement, de 5 brocs de soupe par jour.

M. Lerouge est chargé de prendre des informations quant au nombre de réfugiés accueillis présentement dans ce centre.

+
+ +

M. Lerouge fait connaître que, jusqu'à présent, 20 rations de soupe étaient accordées gratuitement aux orphelins de l'ouvroir de la rue Fénelon. Ces orphelines ont sollicité la continuation de ce secours, étant donné qu'elles n'ont plus de travail et qu'elles ne sont bénéficiaires d'aucune allocation.

Des informations complémentaires seront prises.

+
+ +

M. le Président rend compte d'un entretien qu'il a eu en compagnie de Melle Dewinter, au sujet de l'affiliation du Comité d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille au Secours National. Il donne lecture d'une notice qui lui a été remise par Melle Dewinter, signalant, d'autre part, que des nouveaux projets de Statuts viennent d'être envoyés à la Préfecture, en vue de cette affiliation.

L'Assemblée prend acte.

+
+ +

Sur intervention de M. le Président, M. Leplat fait un compte-rendu de la représentation théâtrale du 24 Novembre qui a laissé un bénéfice de 5.661 frs 90. D'autre part, les quêtes à domicile ont rapporté 1.983 francs.

+
+ +

Avant de lever la séance, M. le Président fait connaître que, dimanche 24, M. le Maire visitera, en sa compagnie, les cuisines populaires. Il invite les membres du Comité, qui seraient libres, à se joindre à eux.

Séance levée à onze heures.

Réunions de:

23 novembre

7 décembre

28 décembre 1940

ARCHIVES MUNICIPALES
706
1922

MAIRIE DE LILLE

COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE de la VILLE de LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 23 Novembre, à dix heures, sous la présidence de M. Paul DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient présents: M.M. Dehove, Maire de Lille;
Bertrand, adjoint au Maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie;
Delporte, receveur municipal;
Dumoulin, secrétaire administratif de la Bourse du Travail;
Cassel, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés et Victimes de la Guerre;
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de secours aux convalescents nécessiteux des Hôpitaux de Lille;
Leplat, président de la Ligue du Bien Public;
Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux;
Mlle Govin;

Excusés: M.M. Cousin, administrateur des Hospices;
Legrand, président de la Fédération Patronale de la Ière Région Economique.

Assistait également à la réunion: M. Lerouge, Chef du Service Municipal d'Assistance.

X
Y X

M. Bertrand - en attendant l'arrivée de M. le Maire qui doit venir prendre part aux travaux de l'Assemblée - ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 Novembre, qui est adopté sans observation. Puis il donne connaissance de la liste des dons en argent reçus récemment. Il signale, en particulier, la collecte faite parmi les membres de la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique.

X
X X

M. Leplat, sur la demande de M. le Président, fait un compte-rendu de la représentation théâtrale du 17 Novembre qui laisse un bénéfice net de 7.285 frs 90. D'autre part, il fait connaître que la quête effectuée récemment chez les commerçants a rapporté la somme de 2.156 frs 75.

L'Assemblée prend acte et remercie vivement M. Leplat ainsi que ses collaborateurs.

X
X X

M. le Président donne lecture d'une circulaire préfectorale relative à la collecte des vieux vêtements pour le Secours National.

L'Assemblée prend acte.

+
+ +

M. le Maire fait son entrée et prend la présidence.

Il indique qu'il a eu une entrevue avec M. le Préfet au sujet des collectes organisées par le Comité d'Entr'aide sociale de la Ville de Lille.

M. le Maire a exposé l'oeuvre entreprise par le Comité d'Entr'aide en faveur des malheureux et des prisonniers de guerre.

M. le Préfet, après avoir donné son approbation quant à l'action menée par le Comité, a indiqué qu'il préciserait par écrit la position de l'Oeuvre en ce qui concerne les appels à la générosité publique et privée.

M. le Maire estime que le Comité d'Entr'aide peut continuer à recevoir, sans inconvénient, des dons particuliers et faire appel à la générosité privée, à la condition que ces appels soient adressés individuellement. Il ne s'agit, en définitive, que d'une question de forme.

L'Assemblée prend acte des informations données par M. le Maire ainsi que des renseignements complémentaires fournis par M. Cassel.

+
+ +

Mlle Govin indique les inconvénients que présente la publication dans la Presse des dons reçus.

Après un débat auquel prennent part les membres de l'Assemblée, le Comité décide de suspendre, pendant un certain temps, les publications dont il s'agit.

+
+ +

M. le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'au cours de l'entreprise qu'il a eue en compagnie de M. le Préfet, ce dernier a indiqué que la Ville pourrait obtenir la participation financière du Secours National dans les oeuvres de solidarité, à condition que des crédits correspondants soient inscrits au budget municipal, notamment en ce qui concerne :

- 1° l'envoi de colis aux prisonniers;
- 2° le fonctionnement des cuisines populaires;
- 3° la subvention à la Caisse des Ecoles.

L'Assemblée enregistre ces informations.

+
+ +

M. le Maire annonce qu'il serait souhaitable d'organiser, à l'occasion de la Noël, une distribution - dans les écoles maternelles, laïques et libres - de coquilles, de petits jouets et, le cas échéant, de vêtements : tabliers, par exemple.

Il prie Mlle Govin de vouloir bien se charger de l'achat des jouets et de la confection des tabliers, puis il indique que les coquilles seront fabriquées avec de la farine provenant de stocks laissés par la N.S.V.

Il souligne, à ce propos, que l'autorité allemande va verser au Comité d'Entr'aide une somme d'environ 300.000 francs, produit de la vente des stocks de la N.S.V.

L'Assemblée ayant pris acte de ces informations, M. Delporte demande si les enfants se trouvant dans les hospices, hôpitaux, qui bénéficiaient les autres années, des largesses de l'Oeuvre de l'Arbre de Noël, seront compris dans la distribution.

M. le Maire répond affirmativement et souligne que les élèves des écoles libres recevront les mêmes cadeaux que ceux des écoles laïques. Il espère, d'autre part, pouvoir faire confectionner des coquilles pour les enfants des écoles primaires élémentaires.

Il ajoute que des délégués du Comité d'Entr'aide devront être présents à chaque distribution.

+
+ +

M. le Maire s'étant retiré, M. Bertrand reprend la présidence et indique que, jusqu'à ce jour, 892 rations gratuites de soupe et 37 rations payantes ont été demandées.

L'Assemblée décide d'attendre encore quelques semaines avant de prendre les mesures que commanderait la situation.

Séance levée à II h.30.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIGUE RÉPUBLICAINE DU BIEN PUBLIC

LOI DU 1^{er} JUILLET 1901, DÉCRET DU 16 AOUT 1901

Section Départementale du Nord

Siège : 23, Grand'Place - LILLE

Adresser la Correspondance

au Président

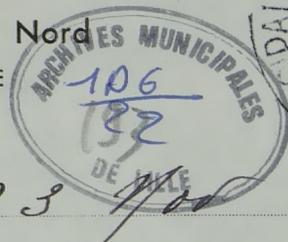
170, Rue de Paris

LILLE, le

23

40

193



Bénéfice net de la Représentation
du dimanche 17 novembre

7.285,90

quête de la ligue

2.156,75

9.442,65

Solelhar
17



COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs Les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 7 Décembre, à dix heures, sous la présidence de M. Bertrand, adjoint au maire.

Etaient présents: M.M. Bertrand, adjoint au maire;
Planque, secrétaire général de la Mairie;
Delperte, receveur municipal;
Cousin, administrateur des Hospices;
Cassel, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés et Victimes de la Guerre;
Dumoulin, secrétaire administratif de la Bourse du Travail;
Leplat, président de la Ligue du Bien Public;
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de secours aux convalescents nécessiteux des Hopitaux de Lille;
Melle GOvin;

Excusés : M.M. Legrand, président de la Fédération Patronale de la Ière région économique;
Turbelin, président de l'Association pour secourir les pauvres honteux.

Assistait également à la réunion: M. Lerouge, chef du Service Municipal d'Assistance.

+
+ +

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 30 Novembre qui est adopté sans observation, puis il communique à l'Assemblée la liste des dons en argent reçus récemment.

Il indique, d'autre part, que, durant la semaine du 1er au 5 Décembre, 4.571 rations de soupe ont été distribuées.

L'Assemblée prend acte de ces informations.

+
+ +

M. le Président signale la demande faite par une vieille dame qui, prenant certains jours, ses repas chez sa fille, désirerait pouvoir utiliser sa carte de soupe pendant un mois au lieu de quinze jours.

Exceptionnellement, l'Assemblée donne son accord valable pour Décembre seulement.

+
+ +

M. le Président donne des informations quant à la demande présentée par M. Scrive, visant l'obtention de 50 soupes gratuites pour les réfugiés du Centre d'accueil de la rue Gustave Delory.

M. Delporte souligne que, jusqu'à présent, la Préfecture a remboursé les dépenses faites au titre des réfugiés. Mais il pense que le fonctionnement du dit Centre doit maintenant incomber à la Croix Rouge qui reçoit des subventions importantes.

L'Assemblée se range à cet avis.

+
+ +

Mlle Govin met l'Assemblée au courant des achats qu'elle se propose d'effectuer en vue des distributions organisées à l'occasion de la Noël.

L'Assemblée prend acte de ces informations.

+
+ +

M. Planque donne lecture d'une lettre que vient de lui adresser M. Huvelle, fabricant de sabots, à Engkefontaine.

L'Assemblée décide de faire demander des renseignements complémentaires.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu de M. Cassel une documentation donnant notamment des précisions en ce qui concerne les droits et obligations des Municipalités qui organisent des collectes et des quêtes au profit d'une oeuvre de bienfaisance. Il ressort de cette documentation que les municipalités ne sont pas tenues de solliciter une autorisation préalable.

L'Assemblée enregistre ces informations.

+
+ +

M. le Président propose à l'Assemblée de ne tenir réunion que tous les 15 jours.

L'Assemblée donne son accord.

Séance levée à onze heures.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE.



COMITE d'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LILLE

Messieurs les Membres du Comité Actif d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville, samedi 28 Décembre, à dix heures, sous la présidence de M. Bertrand, adjoint au maire.

Etai^{ent} présents : MM. Bertrand, adjoint au Maire
Planque, secrétaire général de la Mairie
Cousin, administrateur des Hospices
Cassel, secrétaire général de l'Office
Départemental des Mutilés et Victimes
de la Guerre;
Dumoulin, secrétaire administratif de la
Bourse du Travail;
l'Abbé Lanselle, secrétaire du Comité de
secours aux convalescents nécessi-
teux des Hôpitaux de Lille;
Turbelin, président de l'Association pour
secourir les pauvres honteux;

Melle Govin ;

excusés : MM. Delporte, receveur municipal;
Leplat, président de la Ligue du Bien Public;
Legrand, président de la Fédération Patro-
nale de la Ière région économique.

En ouvrant la séance, M. le Président donne lecteur du procès verbal de la réunion du 7 Décembre, qui est adopté sans observation, et de la liste des dons en argent reçus récemment.

Après avoir indiqué qu'à la date du 26 Décembre, 29.161 rations de soupes ont été distribuées, soit environ 1.000 par jour, M. le Président fait connaître que M. le Maire a l'intention de modifier quelque peu les décisions prises précédemment en ce qui concerne les distributions de soupes.

Il soumet à l'Assemblée un projet de réglementation établi à cette intention.

I° Bénéficiaires de soupes gratuites.

I° Les familles comptant plus de deux jeunes enfants à charge auront droit désormais à un nombre de rations égal au nombre d'enfants à charge moins un.

C'est ainsi qu'une famille comptant trois enfants à charge recevra deux soupes; une famille de quatre enfants, trois soupes; une famille de cinq enfants, quatre soupes; une famille de six enfants, cinq soupes, et ainsi de suite.

2°-- Par ailleurs, ces familles pourront désormais se procurer, chaque jour, quelle que soit leur composition, trois soupes payantes en sus de celles qui leur sont distribuées gratuitement, moyennant paiement préalable du prix de trois rations pour une durée de deux semaines, à raison de un franc la ration.

Bénéficiaires de soupes payantes

Aux prix et conditions indiquées ci-dessus, les familles composées d'une personne pourront continuer à se procurer une soupe; les familles de deux personnes, deux soupes; les familles de trois personnes, dont un enfant à charge, trois soupes; les familles de quatre personnes, dont deux enfants à charge, quatre soupes.

Ces propositions sont adoptées par l'Assemblée qui décide, en outre, que seront retirées les cartes qui avaient été attribuées à des familles qui ne se sont point présentées ou se sont présentées très irrégulièrement aux lieux de distribution pendant les quatre premières semaines du mois de Décembre.

+
+ +

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Préfet du Nord demandant que soit organisé un Arbre de Noël pour les enfants réfugiés.

M. le Président indique que cette cérémonie aura lieu, salle de Cinéma de l'Orientation Professionnelle, dimanche 29 Décembre.

En invitant les membres de l'Assemblée à assister à cette fête, il souligne que 62 enfants en bénéficieront. Il leur sera distribué des gâteaux, plaques de chocolat, plumiers garnis, jouets, cache-nez.

+
+ +

M. le Président donne connaissance à l'Assemblée de diverses lettres d'encouragement, notamment de celle que lui a fait tenir M. l'Inspecteur d'Académie du Nord annonçant une souscription de 1.000 frs du Comité des Pupilles de l'Ecole publique.

L'Assemblée prend acte.

+
+ +

L'attention de l'Assemblée est appelée sur une demande de Mme la Directrice de l'Orphelinat, 36 rue Fénelon, qui désirerait que des tabliers soient accordés à 18 de ses pupilles âgés de plus de 6 ans.

L'Assemblée décide de rester dans la limite fixée, c'est à dire attribution d'un tablier aux enfants âgés de 6 ans au maximum.

+
+ +

M. le Président demande aux membres de l'Assemblée de l'accompagner chez M. le Maire, Président d'Honneur du Comité, afin de lui présenter des voeux de fin d'année.

L'Assemblée donne son accord.

Séance levée à onze heures.

Le Secrétaire,

M. PLANQUE.